

Doctrine sociale de l'Eglise – Essai

Ce travail a pour but d'essayer de faire une synthèse aussi précise que possible sur la réflexion concernant la doctrine sociale de l'Eglise qui me taraude depuis les événements de l'usine Molex à Villemur/s/Tarn où j'ai pris position à partir de cette doctrine sociale.

1 – Que nous dit l'Ecriture à ce sujet ?

La doctrine sociale en tant que telle apparaît au XIX^e siècle avec le pape Léon XIII et l'encyclique '**Rerum novarum**'. Elle naît à propos de l'émergence de la société industrielle et de l'exploitation des ouvriers, des ouvrières et même des enfants. Mais l'Eglise a mission depuis son origine de défendre les plus petits. Aussi un parcours dans l'Ecriture semble utile pour mieux comprendre l'engagement de l'Eglise à ce sujet.

Quelques citations de l'Ecriture au sujet des pauvres :

'Qu'il n'y ait donc pas de pauvre chez toi' (*Dt 15, 4*) – 'Certes, les pauvres de disparaîtront point de ce pays ; aussi je te donne ce commandement : 'Tu dois ouvrir ta main à ton frère, à celui qui est humilié et pauvre dans ton pays' (*Dt 15, 14*)

'Il y avait une ville, petite, avec peu d'habitants. Un grand roi vint contre elle, il l'assiégea, et construisit contre elle de grands ouvrages. Mais il trouva devant lui un indigent sage, qui sauva la ville par sa sagesse. Or on n'a pas gardé le souvenir de cet indigent' (*Quohelet 9, 13-15*)

'Au contraire Nebuzaradân, commandant de la garde, laissa au pays de Juda une partie du petit peuple qui ne possédait rien ; en même temps il leur distribua des vignes et des champs.' (*Jér 39, 10*)

'Les pauvres, en effet, vous les aurez toujours avec vous, mais moi, vous ne m'aurez pas toujours' (*Mat 26, 11*) – 'Et comme il sortait de Jéricho avec ses disciples et une foule nombreuse, le fils de Timée (Bartimée), un mendiant aveugle, était assis au bord du chemin' (*Marc 10, 46*) 'Et un pauvre, du nom de Lazare, gisait près de son portail, tout couvert d'ulcères' (*Luc 16, 20*) 'Survint une pauvre veuve qui y mit deux piécettes, soit un quart d'as' (*Marc 12, 42*) 'Supposez qu'il entre dans votre assemblée un homme à bague d'or, en habit resplendissant et qu'il entre un pauvre malpropre. Vous tournez vos regards vers celui qui porte l'habit resplendissant et vous lui dites : 'Toi, assieds-toi là, à la place d'honneur'. Quant au pauvre, vous lui dites : 'Toi, tiens-toi là debout', ou bien : 'Assieds-toi au bas de mon escabeau.' Ne portez-vous pas en vous-mêmes un jugement, ne devenez-vous pas des juges aux pensées perverses' (*Jacques 2, 2-4*)

LE DROIT DU PAUVRE

'Tu ne **fausseras pas le droit de ton pauvre** dans son procès' (*Ex 23, 6*) – 'Pendant six ans, tu ensemenceras tes terres et tu en engrangeras les produits. Mais, la septième année, tu les laissera en jachère et tu en **abandonneras le produit**. Tes **compatriotes indigents** pourront s'en nourrir et les bêtes des champs mangeront ce qu'ils auront laissé. Tu feras de même pour ta vigne et ton olivier' (*Ex 23, 10-12*)

'Se trouve-t-il chez toi un pauvre, d'entre tes frères, dans l'une des villes de ton pays que Yahvé ton Dieu t'a donné ? Tu **n'endurciras pas ton cœur** ni ne fermeras la main à ton frère pauvre, mais tu lui ouvriras ta main et tu lui prêteras ce qui lui manque' (*Deut 15, 7-8*)

'Une grande plainte s'éleva parmi les gens du peuple et leurs femmes contre leurs frères juifs. Les uns disaient : 'Nous devons donner en gage nos fils et nos filles pour recevoir du blé, manger et vivre'. D'autres disaient : 'Nous devons engager nos champs, nos vignes et nos maisons pour recevoir du blé pendant la famine' ; D'autres encore disaient ; 'Pour acquitter l'impôt du roi, nous avons dû emprunter de l'argent sur nos champs et nos vignes ; et alors nous avons la même chair que nos frères, que nos enfants valent les leurs, et nos filles ; il en est, parmi nos filles, qui sont violentées ! Nous n'y

pouvons rien puisque **nos champs et nos vignes sont déjà à d'autres'** (*Néhémie 5, 1-5*)
 'Mais il fait droit aux miséreux en toute justice, et **rend une sentence équitable en faveur des pauvres** du pays' (Is 11, 4) (avènement du roi juste : un rejeton sort de la souche de Jessé)

Pas de partialité envers le pauvre

'Tu ne prendras pas le parti du plus grand nombre pour commettre le mal, et tu ne **témoigneras pas contre quelqu'un engagé dans un procès**, en suivant la majorité contre le droit, ni tu n'exalteras un miséreux engagé dans un procès' (*Ex 23, 2-3*)

'Vous ne commettrez point d'injustice dans les sentences. Tu ne feras pas de faveurs au petit ni ne te laisseras éblouir par le grand : **c'est selon la justice** que tu jugera ton compatriote' (*Ex 19, 15*)

'Tu **n'exploiteras pas** le salarié humble et pauvre, qu'il soit d'entre tes frères ou étranger en résidence chez toi' (*Dt 24, 14*)

'Ignore la partialité envers les princes et **ne distingue pas du pauvre l'homme important'** (*Job 34, 19*)

'**Ne dépouille pas le pauvre**, car il est pauvre, et n'opprime pas, à la porte, le malheureux' (*Prov 22,22*)

'Car je sais que nombreux sont vos crimes et vos péchés énormes, **opresseurs du juste, extorqueurs de rançons**, vous qui repoussez le pauvre à la Porte' (*Amos 5, 12*)

Devoirs envers le pauvre

'Si ru prêtes de l'argent à un compatriote, à l'indigent qui est chez toi, tu ne te comporteras pas envers lui comme un prêteur à gages. **Vous ne lui imposerez pas d'intérêts'** (*Ex 22, 24*)

'se trouve-t-il chez toi un pauvre, d'entre tes frères, dans l'une des villes de ton pays que Yahvé ton Dieu t'a donné ? Tu **n'endurciras pas ton cœur ni ne fermeras ta main** à ton frère pauvre, mais tu lui ouvriras ta main et tu lui prêteras ce qui lui manque' (*Dt 15, 7-8*)

'Car **je délivrais le pauvre en détresse et l'orphelin privé d'appui'** (*Job 29, 12*)

'Ai-je vu un miséreux sans vêtements, un pauvre sans couverture, sans que leurs reins m'aient béni, que la toison de mes agneaux les ait réchauffés' (*Job 31, 19-20*)

'il **délivrera le pauvre qui appelle et le petit qui est sans aide** ; compatissant au faible et au pauvre , il sauvera l'âme des pauvres' (*Ps 72 (71) 12-13*)

'**Pour qui donne aux pauvres, pas de disette, mais qui ferme les yeux sera maudit'** (*Prov 28, 27*)

'Le juste s'intéresse à la cause des pauvres, le méchant ne sait pas s'y intéresser' (*Prov 29, 7*)

'Au **pauvre également fais des largesses**, pour que ta bénédiction soit parfaite....Ne te détourne pas de ceux qui pleurent, afflige-toi avec les affligés. Ne crains pas de t'occuper des malades, par de tels actes tu te gagneras l'affection' (*Sir 7, 32-36*)

'Si tu veux être parfait, lui dit Jésus, va, **vends ce que tu possèdes, donne-le aux pauvres ; puis viens, suis-moi'** (*Mat 19, 21*)

'Quand tu offres un festin, **invite au contraire des pauvres, des estropiés, des boiteux, des aveugles**, heureux seras-tu alors de ce qu'il ne sont pas en état de te le rendre ! Car cela te sera rendu lors de la résurrection des justes' (*Lc 14, 13-14*)

'Oui, Seigneur, **je vais donner la moitié de mes biens aux pauvres**, et si j'ai fait du tort à quelqu'un, je lui rendrai le quadruple' (*Lc 19, 8*)

'Comme Judas tenait la bourse, plusieurs pensaient que Jésus voulait lui dire : 'Achète ce qu'il faut pour la fête' ou qu'il lui commandait de **donner quelque chose aux pauvres'** (*Jn 13, 29*)

'Nous devons seulement **songer aux pauvres**, ce que précisément j'ai eu à cœur de faire' (*Gal 2, 10*)

Injustices, persécutions, malheurs du pauvre

'Et si c'est un homme d'humble condition, **tu n'iras pas te coucher en gardant son gage'** (*Dt 24, 12*)

'Lorsque tu feras la moisson dans ton champ, si tu oublies une gerbe au champ, ne reviens pas la chercher. **Elle sera pour l'étranger, l'orphelin et la veuve**, afin que Yahvé ton Dieu te bénisse dans

toutes ses œuvres' (*Dt 24, 19*)

'Même à son voisin, **le pauvre est odieux**, mais le riche a beaucoup d'amis' (*Pr 14, 20*)

'Opprimer le pauvre, c'est outrager son Créateur ; **être bon pour les malheureux l'honore** (*Pr 14, 31*)

'**La richesse multiplie les amis, mais de son ami le pauvre est privé**' (*Pr 19, 4*)

'**Tous les frères du pauvre le haïssent**, à plus forte raison ses amis le quittent' (*Pr 19, 7*)

'**Opprimer un pauvre c'est l'enrichir, donner au riche c'est l'appauvrir**' (*Pr 22, 16*)

'Un lion rugissant, un ours à jeun : **tel est le chef mauvais sur un peuple pauvre**' (*Pr 28, 15*)

'C'est vous qui dévastez la vigne et recélez la dépouille du pauvre' (*Is 3, 14*)

'Jusque sur tes mains **on découvre les traces sanglantes d'innocents**. Ceux-là, tu ne les avais pas surpris à forer des portes' (*Jér 2, 34*)

'Le peuple du pays a multiplié la violence et le brigandage, **il opprime le pauvre et le misérable**, maltraite l'étranger sans aucun droit' (*Ez 22, 29*)

'Ainsi parle Yahvé, pour trois crimes d'Israël et pour quatre, je l'ai décidé sans retour ! Parce qu'ils **vendent le juste à prix d'argent et le pauvre pour une paire de sandales** ; parce qu'ils écrasent la tête des petites gens et qu'ils font dévier la route des humbles' (*Amos 2, 6-7*)

'Vous qui **opprimez les faibles**, écrasez les pauvres' (*Amos 4, 1*)

'Eh bien, puisque vous **écrasez le faible** et que vous lui prenez un tribut sur son blé..'(*Amos 5, 11*)

'Ecoutez ceci, vous qui écrasez le pauvre et voudriez faire disparaître les humbles du pays, vous qui dites : 'Quand donc sera-t-elle passée la nouvelle lune, que nous vendions notre blé, et le sabbat, que nous écoulions notre froment ? Nous **diminuerons la mesure, nous augmenterons le sicle**, nous **fausserons les balances** pour tromper ; nous achèterons le pauvre pour de l'argent et l'indigent pour une paire de sandales ; nous vendrons jusqu'à la criblure du froment' (*Amos 8, 4-6*)

'**N'opprimez point la veuve et l'orphelin, l'étranger et le pauvre**, et ne méditez pas en votre cœur du mal l'un envers l'autre' (*Zac 7, 10*)

'Mais vous, vous méprisez le pauvre ! N'est-ce pas **les riches qui vous oppriment** ? N'est-ce pas eux qui vous traînent devant les tribunaux ? (*Jac 2, 6*)

Offrande du pauvre

'Le riche ne donnera pas plus, et le **pauvre ne donnera pas moins** qu'un demi-sicle pour s'acquitter du prélèvement dû à Yahvé en rançon de vos vies' (*Ex 30, 15*)

'**S'il n'a pas les moyens** de se procurer une tête de petit bétail, il amènera à Yahvé en sacrifice de réparation pour le péché qu'il a commis deux tourterelles ou deux pigeons, l'un en sacrifice pour le péché et l'autre en holocauste....S'il n'a pas les moyens de se procurer deux tourterelles ou deux pigeons, il amènera à titre d'offrande pour le péché commis un **dixième de mesure de fleur de farine** ; il n'y mettra pas d'huile et n'y déposera pas d'encens, car c'est un sacrifice pour le péché' (*Lév 5, 7 et 11*)

'S'étant assis face au Trésor, il regardait la foule mettre de la petite monnaie dans le Trésor, et beaucoup de riches en mettaient abondamment. Survint **une pauvre veuve qui y mit deux piécettes**, soit un quart d'as. Alors il appela ses disciples et leur dit : 'En vérité, je vous le dis, cette pauvre veuve **a mis plus que tous ceux qui ont mis dans le Trésor**. Car tous ceux-là ont mis de leur superflu, **mais elle, de son indigence, a mis tout ce qu'elle possédait**, tout ce qu'elle avait pour vivre' (*Marc 12, 41-44*)

Riches et pauvres

'Bénie sois-tu de Yahvé, ma fille, lui répliqua-t-il, ce second acte de piété filiale que tu accomplis l'emporte sur le premier, **puisque tu n'as pas recherché des jeunes gens, pauvres ou riches**' (*Ruth 3, 10*)

'**Riche et pauvre se rencontrent**, Yahvé les a faits tous les deux' (*Pr 22, 2*)

'Le riche domine les pauvres, **du créancier l'emprunteur est esclave**' (*Pr 22, 7*)

'Le pauvre et l'usurier se rencontrent : tous deux reçoivent de Yahvé la **lumière du jour**' (*Pr 29, 13*)
 'Quand le riche trébuche beaucoup le reçoivent dans leurs bras, s'il dit des sottises on le félicite. Quand le **malheureux trébuche on lui fait des reproches**, s'il dit des choses sensées il n'y a pas de place pour lui. Quand le riche parle, tous se taisent et l'on porte aux nues son discours. Quand le pauvre parle, on dit : 'Qui est-ce ?' et s'il achoppe on le jette par terre. La richesse est bonne quand elle est sans péché, la pauvreté est mauvaise aux dires de l'impie' (*Sir 13, 22-24*)
 'Mieux vaut un **pauvre sain et vigoureux** qu'un riche éprouvé dans son corps' (*Sir 30, 14*)

Fausse et mauvaise pauvreté

'Tel joue au riche qui n'a rien, **tel fait le pauvre qui a de grands biens**' (*Pr 13, 7*)
 'N'aime pas à somnoler, **tu deviendrais pauvre** ; tiens les yeux ouverts, tu auras ton souï de pain' (*Pr 20, 13*)
 'Un homme méchant qui opprime les malheureux : telle une **pluie dévastatrice** et plus de pain !' (*Pr 28, 3*)
 'Eloigne de moi **mensonge et fausseté**, ne me donne ni pauvreté, ni richesse, laisse-moi goûter ma part de pain, de crainte qu'étant comblé je ne me détourne et ne dise : 'Qui est Yahvé ?' ou encore, qu'étant indigent je ne dérobe et ne profane le nom de mon Dieu' (*Pr 30, 8-9*)

Un cœur de pauvre

'Va chercher, mon enfant, parmi nos frères déportés à Ninive, **un pauvre qui soit de cœur fidèle** et amène-le moi pour partager mon repas' (*Tobie 2, 2*)
 'N'aie pas peur, mon enfant, si nous sommes devenus pauvres. Tu as une grande richesse, si tu crains Dieu, si tu évites toute espèce de péché, et si tu fais ce qui plaît au Seigneur ton Dieu' (*Tobie 4, 21*)
 'Tends l'oreille, Yahvé, réponds-moi, **pauvre et malheureux que je suis**' (*Ps 86 (85), 1*)
 '**Le riche se prétend sage, mais un pauvre plein de sens le démasque**' (*Pr 28, 11*)
 'On honore le pauvre pour son savoir et le riche pour ses richesses. Honoré dans la pauvreté, que serait-ce dans la richesse ! Méprisé dans la richesse, que serait-ce dans la pauvreté !' (*Pr 10, 30-31*)
 'L'esprit du Seigneur Yahvé est sur moi, car Yahvé m'a oint. Il m'a envoyé **porter la bonne nouvelle aux pauvres**, panser les cœurs meurtris ; annoncer aux captifs l'amnistie et aux prisonniers la liberté' (*Is 61, 1*)
 'Heureux les **pauvres en esprit**, car le Royaume des Cieux est à eux' (*Mat 5, 3*)
 'Ainsi de vous ; quand vous aurez fait tout ce qui vous a été prescrit, dites : Nous sommes de **pauvres serviteurs** ; nous n'avons fait que ce que nous devons' (*Lc 17, 10*)
 'Ecoutez, mes frères bien-aimés : Dieu n'a-t-il pas **choisi les pauvres selon le monde** comme riches dans la foi et héritiers du Royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment ?' (*Jac 2, 5*)
 'Elie était un homme semblable à nous : il pria instamment qu'il n'y eût pas de pluie, et il n'y eut pas de pluie sur la terre pendant trois ans et six mois. Puis il pria de nouveau: le **ciel donna la pluie** et la terre produisit son fruit' (*Jac 5, 17-18*)

Le pauvre, l'innocent persécuté

'Yahvé entendit notre voix, **il vit notre misère**, notre peine et notre état d'oppression et Yahvé nous fit sortir d'Egypte à main forte et bras étendu, par une grande terreur, des signes et des prodiges' (*Deut 26, 7-8*)
 'Si tu vois dans une province le **pauvre dépouillé**, le droit et la justice bafoués, ne sois pas surpris. On te dira qu'au-dessus d'une autorité, veille une autre autorité, et ainsi de suite. On invoquera l'intérêt général, et le service du roi' (*Quo 5, 7-8*)
 '**Opprimons le juste qui est pauvre**, n'épargnons pas la veuve, soyons sans égards pour les cheveux blancs chargés d'année du vieillard' (*Sag 2, 10*)

'Ne fais pas le malin quand tu accomplis ta besogne, ne fais pas **le glorieux quand tu es dans la gêne**' (*Sir 10, 26*)

'Ne dis pas : **De quoi ai-je besoin ?** Désormais quel sera mon avoir ?' (*Sir 11, 23*)

'Le riche commet une injustice, **il prend de grands airs** ; le pauvre est lésé, **il se fait suppliant**' (*Sir 13, 3*)

'Et moi j'étais comme un **agneau confiant** qu'on mène à l'abattoir, ignorant ce qu'ils tramaient contre moi : 'Détruisons l'arbre dans sa vigueur, qu'on ne se souvienne plus de son nom' (*Jér 11, 19*)

'Vous connaissez la libéralité de notre Seigneur Jésus-Christ, comment de **riche il s'est fait pauvre pour vous, afin de vous enrichir par sa pauvreté**' (*2 Cor 8, 9*)

Dieu sauve le pauvre

'Il arrache de leur gueule l'homme ruiné et le **pauvre des mains du violent**' (*Job 5, 15*)

'Mais il **sauve le malheureux par sa misère**, lui ouvre les yeux dans sa détresse' (*Job 36, 15*)

'Je sais que **Yahvé fera droit aux malheureux, justice aux pauvres**' (*Ps 140 (139) 13*)

'Fais-toi aimer de la communauté, devant le chef baisse la tête. **Prête l'oreille au pauvre** et rends-lui son salut avec douceur' (*Sir 4, 7-8*)

'Car tu es un refuge pour le chétif, un **refuge pour le pauvre dans la détresse** ; tu es un abri contre la pluie, un ombrage contre la chaleur ; car le souffle des violents est comme la pluie d'hiver' (*Is 25, 4*)

'Et l'on dira : Ouvrez, ouvrez, frayez la route, enlevez tout obstacle du chemin de mon peuple. Car ainsi parle le Très Haut qui habite une demeure éternelle et dont le nom est saint : 'J'habite une demeure élevée et sainte, mais je suis également avec l'homme contrit et humble, pour ranimer l'esprit des humbles, pour ranimer les cœurs contrits. Car je ne discuterai pas toujours, et je ne persisterai pas à m'irriter ; car devant moi succomberait l'esprit et les âmes que j'ai faites. A cause de l'iniquité de sa violence j'ai été irrité, en me cachant je l'ai frappé dans mon irritation. Rebelle, il allait par les chemins préférés de son cœur ; ses chemins je les ai vus. Mais je le guérirai, je le consolerais, je le comblerai de réconfort, lui et ses affligés, en faisant éclore la louange sur leurs lèvres : Paix ! Paix à qui est loin et à qui est proche ! dit Yahvé. **Oui je le guérirai**'. Mais les méchants ressemblent à une mer tourmentée qui ne peut se calmer et dont les flots rejettent vase et limon. Point de paix, dit mon Dieu, pour les méchants' (*Is 57, 14-21*)

'Chantez à Yahvé, louez Yahvé, car **il a délivré l'âme du pauvre de la main des malfaisants**' (*Jér 20, 13*)

'Des éclopées je ferai un reste, des fatiguées une nation puissante. Alors Yahvé règnera sur eux à la montagne de Sion dès maintenant et à jamais' (*Mic 4, 7*)

'C'est ce qui est écrit : Il a répandu ses bienfaits, **il a donné aux pauvres** ; sa justice demeure à jamais' (*2 Cor 9, 9*)

'Qui **transfigurera notre corps de misère** pour le conformer à son corps de gloire, avec cette force qu'il a de pouvoir même se soumettre tout l'Univers' (*Phil 3, 21*)

Béatitude du pauvre

'La **terre défrichée des pauvres** nourrit largement ; faute de justice, il en est qui périssent' (*Prov 13, 23*)

'**Mieux vaut le pauvre vivant honnêtement** que l'homme aux lèvres tortueuses et qui est insensé' (*Prov 19, 1*)

'Mieux vaut le pauvre vivant honnêtement que l'homme aux voies tortueuses, fût-il riche' (*Prov 28, 6*)

'Mais les pauvres paîtront dans mes pâturages et **les miséreux se reposeront en sécurité**, tandis que je ferai mourir de faim ta postérité et que je tuerai ce qui en restera' (*Is 14, 30*)

'Mais les humbles se réjouiront encore en Yahvé et **les plus pauvres exulteront** dans le Saint d'Israël' (*Is 29, 19*)

'Vous tous qui êtes altérés, venez vers l'eau ; **même si vous n'avez pas d'argent, venez**. Achetez du blé et consommez, sans argent, et, sans payer, du vin et du lait. Pourquoi dépenser votre argent pour autre chose que du pain, votre salaire pour ce qui ne rassasie pas ? Ecoutez-moi et vous mangerez de bonnes choses, vous vous délecterez de mets succulents. Prêtez l'oreille et venez à moi, écoutez et votre âme vivra' (*Is 55, 1-3*)

'Allez rapporter à Jean ce que vous entendez et voyez : **les aveugles voient et les boiteux marchent**, les lépreux sont guéris et les sourds entendent, les morts ressuscitent ; et heureux celui pour qui je ne serai pas une occasion de chute !' (*Mat 11, 4-6*)

'L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a consacré par l'onction. Il m'a envoyé porter le **bonne nouvelle aux pauvres**, annoncer aux captifs la délivrance et aux aveugles le retour à la vue, rendre la liberté aux opprimés, proclamer une année de grâce au Seigneur' (*Luc 4, 18-19*)

Prière du pauvre

'**Le pauvre parle en suppliant**, le riche répond durement' (*Prov 18, 23*)

'La **prière du pauvre** frappe les oreilles de Dieu, dont le jugement ne saurait tarder' (*Prov 21, 5*)

'Et le Seigneur ne tardera pas, il n'aura pas de patience à leur égard, tant qu'il n'aura brisé les reins des violents et tiré vengeance des nations, exterminé la multitude des orgueilleux et brisé le sceptre des injustes, tant qu'il n'aura rendu à chacun selon ses œuvres et jugé les actions humaines selon les cœurs, tant qu'il n'aura rendu justice à son peuple et ne l'aura comblé de joie dans sa miséricorde. **La miséricorde est bonne au temps de la tribulation**, comme les nuages de pluie au temps de la sécheresse' (*Sir 35, 19-24*)

DEVANT LA PAUVRETÉ

'**Je n'avais que mon bâton** pour passer le Jourdain que voici' (*Gn 32, 11*)

'Vous **ne rudoierez pas une veuve ni un orphelin**. Si tu le rudoies et qu'il se plaigne à moi, je prêterai l'oreille à sa plainte' (*Ex 22, 21-22*)

'**Si elle est incapable de trouver la somme nécessaire** pour une tête de petit bétail, elle prendra deux tourterelles ou deux pigeons, l'un pour l'holocauste et l'autre en sacrifice pour le péché. Le prêtre fera sur elle le rite d'expiation et elle sera purifiée' (*Lév 12, 8*)

'Et si c'est un **homme d'humble condition**, tu n'iras pas te coucher en gardant son gage ; tu le lui rendras au coucher du soleil, il se couchera dans son manteau, il te bénira et ce sera une bonne action aux yeux de Yahvé ton Dieu' (*Deut 24, 12-13*)

'Mais il arriva au bout d'un certain temps que le torrent sécha, car il n'y avait pas eu de pluie dans le pays. Alors la parole de Yahvé lui fut adressé en ces termes : 'Lève-toi et va à Sarepta, qui appartient à Sidon, et tu y demeureras. Voici que j'ordonne là-bas à une veuve de te donner à manger. Il se leva et alla à Sarepta. Comme il arrivait à l'entrée de la ville, il y avait là une **veuve qui ramassait du bois** ; il l'interpella et lui dit : '**Apporte-moi donc un peu d'eau** dans la cruche, que je boive !' Comme elle allait la chercher, il cria après elle et lui dit : 'Apporte-moi donc un morceau de pain dans ta main !' Elle répondit : 'Par Yahvé vivant, ton Dieu ! Je n'ai pas de pain cuit ; je n'ai qu'une poignée de farine dans une jarre et un peu d'huile dans une cruche, je suis à ramasser deux bouts de bois, je vais préparer cela pour moi et mon fils, nous mangerons et nous mourrons'. Mais Elie lui dit : 'Ne crains rien, va faire comme tu dis ; seulement, prépare m'en d'abord un petite galette : tu en feras ensuite pour toi et ton fils. Car ainsi parle Yahvé, Dieu d'Israël : Jarre de farine ne s'épuisera cruche d'huile ne se videra jusqu'au jour où Yahvé enverra la pluie sur la face de la terre' (*1 Rois 17, 7-14*)

'Elisée lui dit : 'Que puis-je faire pour toi ? Dis-moi, qu'as-tu à la maison ?' Elle répondit : '**Ta servante n'a rien du tout à la maison**, sauf un récipient d'huile.' (*2 Rois 4, 2*)

'La fortune du riche, voilà la place forte ! **Le mal des petits c'est leur indigence**' (*Prov 10, 15*)

'Les renards ont des tanières et les oiseaux du ciel ont des nids ; le Fils de l'homme, lui, **n'a pas où reposer la tête**' (*Mat 8, 20*)

'Parce qu'il a levé les yeux sur son **humble servante**' (*Luc 1, 48*)

'Elle mit au monde son fils premier-né, l'enveloppa de langes et le coucha dans une crèche, parce qu'**il n'y avait pas de place pour eux à l'hôtellerie.**' (*Luc 2, 7*)

'Quand il eut tout dépensé, **une grande famine survint en ce pays** et il commença à sentir la privation' (*Luc 15, 14*)

'Mais maintenant je me rends à Jérusalem pour le service des saints : car la Macédoine et l'Achaïe ont bien voulu prendre part aux besoins des **saints de Jérusalem qui sont dans la pauvreté**' (*Rom 15, 25-26*)

'Nous voulons vous faire connaître, frères, la grâce que Dieu a accordée aux Eglises de Macédoine. Parmi les multiples tribulations qui les ont éprouvés, leur joie surabondante et leur **profonde pauvreté ont débordé chez eux en trésors de générosité**. Selon leurs moyens, je l'atteste, et au delà de leurs moyens, de façon toute spontanée, ils nous ont demandé avec une vive insistance la faveur de participer à ce service en faveur des saints' (*2 Cor 8, 1-3*)

'Vous connaissez la libéralité de notre Seigneur Jésus-Christ, comment de riche **il s'est fait pauvre** pour vous, afin de vous enrichir par sa pauvreté' (*2 Cor 8, 9*)

Valeur de la pauvreté

'**Mieux vaut peu avec la crainte de Yahvé** qu'un trésor avec l'inquiétude' (*Prov 15, 17*)

'**Mieux vaut peu avec la justice** que d'abondants revenus sans le bon droit' (*Prov 16, 8*)

'**Mieux vaut une bouchée de pain sec et la paix** qu'une maison pleine de sacrifices de discorde' (*Prov 17, 1*)

Pauvreté et richesse

'Eloigne de moi **mensonge et fausseté**, ne me donne ni pauvreté, ni richesse, laisse-moi goûter ma part de pain' (*Prov 30, 8*)

'Il était né tout nu, **il s'en retournera comme il était venu** ; de son travail il n'a rien retiré qui lui reste en main' (*Qoh 5, 14*)

'Bien et mal, vie et mort, **pauvreté et richesse**, tout vient du Seigneur' (*Sir 11, 14*)

'Quand tu es dans l'abondance songe à la disette, **à la pauvreté et à la misère**, quand tu es riche' (*Sir 18, 25*)

'Bienheureux le riche qui se garde sans tâche et qui ne court pas après l'or'. (*Sir 31, 8*)

Cause de la pauvreté

'et, tel le rôdeur, te vient **l'indigence, et la disette** comme un mendiant' (*Prov 6, 11*)

'Beaucoup ont **péché par amour du gain**, celui qui veut s'enrichir se montre impitoyable' (*Sir 27, 1*)

Pauvreté pour Dieu – pour le Royaume

'Yahvé dit à Aaron : Tu n'auras point d'héritage dans leur pays, **il n'y aura pas de part pour toi au milieu d'eux**. C'est moi qui serai ta part et ton héritage au milieu des enfants d'Israël. Voici : aux enfants de Lévi je donne pour héritage toute dîme perçue en Israël, en échange de leurs services, du service qu'ils font dans la Tente de Réunion. Les enfants d'Israël n'approcheront plus de la Tente de Réunion : ils se chargeraient d'un péché et mourraient ; C'est Lévi qui fera le service de la Tente de Réunion, et les Lévites porteront le poids de leurs fautes' (Nombres 18, 20-23)

'Mais dans le pays il n'a pas de patrimoine, il n'a pas de part parmi le peuple, le Seigneur est sa part d'héritage' (*Sir 45, 22*)

'Ne vous amassez point de trésors sur la terre, où la mite et le vers consomment, où les voleurs perforent et cambriolent. **Mais amassez-vous des trésors dans le ciel** : là point de mite ni de ver qui consume, point de voleurs qui perforent et cambriolent. **Car où est ton trésor, là aussi sera ton cœur**' (*Mat 6, 19-21*)

'Ne vous procurez **ni or, ni argent, ni menue monnaie** pour vos ceintures, ni besace pour la route, ni deux tuniques, ni chaussures, ni bâton : car l'ouvrier mérite sa nourriture' (*Mat 10, 9-10*)

'Si tu veux être parfait, lui dit Jésus, va, **vends ce que tu possèdes**, donne-le aux pauvres, et tu auras

un trésor aux cieus, puis viens, suis-moi' (*Mat 19, 21*)

'Pierre lui dit : 'Eh bien ! Nous, **nous avons tout quitté** et nous t'avons suivi, quelle sera notre part' (*Mat 19, 27*)

'Et il leur prescrivit de ne rien prendre pour la route **qu'un bâton seulement, ni pain, ni besace**, ni menue monnaie pour la ceinture' (*Marc 6, 8*)

'**Vendez vos biens, et donnez-les en aumônes.** Faites-vous des bourses qui ne s'usent pas, un trésor qui ne vous fera pas défaut dans les cieus, où ni voleur n'approche ni mite ne détruit. Car où est votre trésor, là aussi sera votre cœur' (*Luc 12, 33-34*)

'Tous les croyants ensemble **mettaient tout en commun** ; ils vendaient leurs propriétés et leurs biens et en partageaient le prix entre tous selon les besoins de chacun' (*Act 2, 44*)

'**La multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme. Nul ne disait sien ce qui lui appartenait, mais entre eux, tout était commun**' (*Act 4, 32*)

'Profitable, oui, la piété l'est grandement **pour qui se contente de ce qu'il a.** Car nous n'avons rien apporté dans le monde et de même nous n'en pouvons rien emporter. Lors donc que nous avons nourriture et vêtement, sachons être satisfaits. Quant à ceux qui veulent amasser des richesses, ils tombent dans la tentation, dans le piège, dans une foule de convoitises insensées et funestes, qui plongent les hommes dans la ruine et la perdition. Car la racine de tous les maux, **c'est l'amour de l'argent.** Pour s'y être livrés, certains se sont égarés loin de la foi et se sont transpercé l'âme de tourments sans nombre' (*1 Tim 6, 6-10*)

L'**Ancien Testament** insiste sur le **devoir de secourir le pauvre** et notamment la veuve et l'orphelin. Il montre aussi que la richesse aveugle ne permet pas de voir les souffrances des pauvres. Devant l'indigent pas de prêt à gage. Donne au pauvre ce qu'il lui faut : vêtement et nourriture. Il faut savoir se débarrasser de la richesse. Laisse la gerbe de trop dans ton champ pour l'étranger, la veuve et l'orphelin. Le pauvre est isolé car il perd ses amis. Il ne faut pas fermer son cœur devant le pauvre et aussi ouvrir sa bourse.

L'Ancien Testament montre aussi **la miséricorde de Dieu pour les pauvres.** Le peuple en multipliant la violence a amené la pauvreté. En faussant les balances les commerçants ont accentué la pauvreté. Le pauvre n'est pas tenu de donner pour les sacrifices du Temple. Il participe à son niveau (un dixième de mesure de fleur de farine). Le pauvre et l'usurier reçoivent la lumière du soleil. Le riche est honoré, le pauvre est exploité. Avoir un cœur de pauvre est une bénédiction. La Sagesse s'est faite pauvre afin de nous enrichir de la pauvreté. Dieu fait droit au malheureux. Point de paix pour les méchants. Les pauvres reposeront en sécurité. Dieu entend la prière du pauvre. Le prophète est envoyé à Sarepta chez une pauvre veuve. Ne pas courir après l'or.

Le **Nouveau Testament fait de la pauvreté une valeur essentielle de la vie du croyant.** La Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres. Les évangiles insistent sur la nécessité de se dépouiller pour être en phase avec le Seigneur et notamment avec Jésus-Christ qui s'est fait pauvre pour venir au cœur de notre humanité et qui est mort nu sur la croix. Le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. Dans sa 2^o lettre aux Corinthiens, Paul loue la générosité de l'église de Macédoine qui est venue en aide à l'église de Jérusalem. Jésus insiste sur le danger des richesses : n'ayez pas de richesses sur la terre. Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu as puis viens et suis-moi. Le partage des biens est une marque des premiers chrétiens (cf. Acte des Apôtres 4)

Si la doctrine sociale de l'Eglise s'est élaborée à partir de l'encyclique de Léon XIII, celle-ci n'était pas absente de son message à travers le message délivré par de grands saints. L'Eglise au cours de son histoire s'est toujours préoccupé des pauvres. **Mais c'est la révolution industrielle du XIX^o siècle qui a été à l'origine d'une doctrine sociale.** Nous citerons ici le rôle joué par Saint Vincent de Paul dans son combat contre plusieurs sortes de pauvretés et celui de Frédéric Ozanam comme précurseur de la doctrine sociale.

Saint Vincent de Paul (1581-1660)

Saint Vincent a été profondément marqué par la pauvreté qu'il va rencontrer au cours de son existence. Aumônier en 1610 de la reine Marguerite de France qui consacre un tiers de ses revenus à des œuvres de charité, notamment à la Confrérie des frères de Saint Jean connus sous le nom de 'Frères de la Charité'. Saint Vincent s'en inspirera lorsqu'il créera les '**Filles de la Charité**'. En 1617 il fonde à Châtillon avec les dames aisées de la ville, les '**Dames de la Charité**' pour venir en aide aux pauvres. En 1619 il sera aumônier général des galères où il va rencontrer les prisonniers. En 1625, il fonde avec l'aide financière de madame de Gondi la **Congrégation de la Mission**. Vouée à l'évangélisation des pauvres des campagnes, la congrégation prendra le nom de **Lazaristes**. Vincent de Paul formera de nombreux prêtres et créera un séminaire de la Mission. En 1633 il crée la **Compagnie des Filles de la Charité** qui prendront ensuite le nom de 'Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul'. Les filles de la Charité sont vouées au service des malades et au service corporel et spirituel des pauvres. En 1638 débute l'oeuvre des '**Enfants-Trouvés**'. En 1651, Vincent organise des collectes à Paris pour porter secours aux victimes de la guerre en Picardie, Champagne et Ile de France. Il prêche aussi pour la **modération à l'égard des Protestants**. En 1652 il fonde avec Marie Lumague l'**Union-Chrétienne de Saint-Chamond** destiné à l'éducation des enfants et des jeunes filles. En 1653 il fonde l'**hospice du Saint Nom de Jésus**. Il institue également des retraites spirituelles où se retrouvent des gens de toutes conditions. Il meurt le 27 septembre 1660 et est inhumé dans l'église Saint Lazare.

C'est à travers de nombreuses œuvres de charité que Saint Vincent de Paul est un chantre de l'Évangile. **Pour lui le regard sur la misère humaine constitue la réponse à l'appel du Christ de vivre au quotidien l'amour du prochain** et donc de donner des conditions humaines et spirituelles meilleures à ceux qui sont les plus démunis. Sans parler de doctrine sociale, c'est une application de la demande du Christ de respecter tout homme et toute femme et de donner la dignité humaine à chacun et chacune.

Frédéric Ozanam (1813-1853)

Il est né à Marseille le 23 avril 1813. Il fait ses études au Collège Royal de Lyon. Il fait des études brillantes. Dès l'âge de 15 ans **il participe au journal L'Abeille Française** fondé par Legeay et l'abbé Noirod (son professeur de philosophie). A 18 ans, au lendemain des émeutes ouvrières lyonnaises, il écrit ses **Réflexions sur la doctrine de Saint Simon** parues dans le Précurseur. A Paris il passe sa licence en droit en 1834 et son doctorat en 1836 ainsi que sa licence ès lettres en 1835. Fervent catholique il proteste contre les attaques de certains professeurs rationalistes contre l'Église et le christianisme. Il fréquente des intellectuels catholiques libéraux tels Lamennais, Lacordaire, Montalembert et Lamartine. Là il entend cette critique : 'le christianisme a fait autrefois des prodiges, mais aujourd'hui il est mort...Où sont les œuvres qui démontrent votre foi et qui peuvent nous la faire respecter et admettre ? Cette critique l'oriente vers les plus démunis et le 23 avril 1833, il fonde avec des amis étudiants, paroissiens comme lui de l'église Saint Etienne du Mont, une petite société vouée au soulagement des pauvres qui prend le nom de **Conférence de la charité**. La conférence se place sous le patronage de saint Vincent de Paul. Les familles visitées sont signalées à la conférence par sœur Rosalie Rendu, fille de la Charité très active dans les quartiers pauvres de Paris. Bailly aide la nouvelle société à s'organiser et prête le bureau de son journal '**la Tribune Catholique**'. L'action entreprise a un triple but : exercer la charité chrétienne envers les pauvres, préserver moralement les jeunes gens des tentations du monde et fortifier leur foi, enfin faire une action sociale (lutte de ceux qui n'ont rien et de ceux qui ont trop : le choc violent de l'opulence et de la pauvreté qui fait trembler le sol sous nos pas. Frédéric Ozanam reste attaché à la Société de Saint Vincent de Paul, participant à son développement et à son rayonnement tout en refusant la fonction de président. En 1833 avec deux de ses camarades étudiants, il envoie une pétition signée par une centaine d'étudiants catholiques à Mgr de Quélen, archevêque de Paris pour que soient organisées des conférences à Notre Dame de Paris avec un prédicateur prestigieux. Ces conférences auront lieu pour la première fois au Carême 1834. En 1835, prêchées par Lacordaire, elles obtiennent un immense succès. Après avoir obtenu

l'agrégation de littérature il enseignera à partir de janvier 1841 à La Sorbonne. Après avoir hésité pour la vocation religieuse il se marie avec Amélie Soulacroix le 23 juin 1841. Il aura une fille appelée Marie. Il est nommé titulaire de la Chaire de littérature étrangère à la mort de Fauriel en 1844. Il s'affirme en historien chrétien. Cependant sa critique dans l'appréciation des faits et ses méthodes de travail sont scientifiques. Le professeur est éloquent, clair, enthousiaste et son auditoire nombreux. Ses cours préparés avec un grand soin, par un travail acharné et souvent épuisant, s'appuient sur une érudition rigoureuse et une connaissance des langues étrangères. Dès 1830, Frédéric Ozanam se situe dans le courant initié par Lamennais qui voit dans les principes révolutionnaires de Liberté, Egalité et Fraternité, une traduction moderne du message évangélique. Lecteur de l'Avenir il croit à une alliance possible de la Religion de la Liberté et récuse l'union du 'trône et de l'autel'. Il rejoint en 1843 le groupe des catholiques libéraux qui relance la revue '**Le Correspondant**' à laquelle il collabore. Mais il est préoccupé depuis toujours par l'apparition de la misère ouvrière liée à la révolution industrielle. Il écrit : 'La question qui agite aujourd'hui le monde autour de nous n'est ni une question de personnes, ni une question de formes politiques, c'est une question sociale. C'est de savoir qui l'emportera de l'esprit d'égoïsme ou de l'esprit de sacrifice'. Dans le contexte français d'une institution ecclésiastique très cléricale, il met en avant le rôle et la mission propre des laïcs. Il apparaît comme un **précurseur de l'action catholique laïque**. Il meurt à Marseille en 1853. Jean Paul II le proclamera Bienheureux le 22 Août 1997. Frédéric Ozanam est un précurseur de la doctrine sociale de l'Eglise.

ELABORATION DE LA DOCTRINE SOCIALE.

Le domaine économique est un de ceux dans lesquels la question du bon usage de la liberté se pose : Peut-on produire n'importe quoi et à n'importe quel prix ? Peut-on se comporter n'importe comment face à la consommation ? Face aux conséquences souvent dramatiques de la Révolution industrielle, le Pape Léon XIII, en 1891, publie l'encyclique '**Rerum Novarum**' et pose les questions aux hommes de son temps : Qu'avez-vous fait de vos libertés dans le domaine économique ? N'avez-vous pas oublié la vérité de l'homme et sa dignité ? Avez-vous exercé vos responsabilités ?

C'est la première fois qu'un pape exprime sa pensée sur l'ensemble du problème social de son temps, devenu par sa gravité et son urgence le drame même de l'homme. Les enseignements de l'Eglise en matière sociale se proposent désormais **comme un ensemble qui trouve sa spécificité parmi les autres enseignements de l'Eglise.**

'**Rerum Novarum**' marque la prise de conscience par l'Eglise de jouer un rôle nouveau par rapport au monde. Désormais c'est le **peuple chrétien tout entier qui est appelé** par les papes à **entrer dans la construction de la société**. Ce sont les peuples qui font désormais l'histoire et l'ensemble des chrétiens est convié à la faire avec eux.

Nous pouvons souligner ici les **points principaux** élaborés par l'encyclique :

'Pour le bien de l'Eglise et le salut commun des hommes nous jugeons (de notre devoir) de vous entretenir de la **Condition des ouvriers**... Le problème n'est pas aisé à résoudre, ni exempt de péril. Il est difficile, en effet, de préciser avec justesse les droits et les devoirs qui règlent les relations des riches et des prolétaires, des capitalistes et des travailleurs.

'Il faut par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritées'

'Le **dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes** qui étaient pour eux une **protection**... Il faut ajouter la concentration entre les mains de quelques-uns de l'industrie et du commerce devenus le partage d'un petit nombre d'hommes opulents et de ploutocrates qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infini multitude des prolétaires'

(Le pape ici pointe le malaise de la nouvelle société industrielle qui sépare les industriels des ouvriers)

Montrant ensuite que le socialisme prétendant que toute propriété de biens devrait être supprimée et l'administration revenir aux municipalités ou à l'Etat, le pape rappelle que la **propriété est un droit pour tous**'. De fait, comme il est facile de le comprendre, la raison intrinsèque du travail

entrepris par quiconque exerce un métier, le but immédiat visé par le travailleur, c'est **d'acquérir un bien qu'il possédera en propre** et comme lui appartenant. Car s'il met à la disposition d'autrui ses forces et son énergie, ce n'est évidemment que pour obtenir de quoi pourvoir à son entretien et aux besoins de la vie. Il attend de son travail le droit strict et rigoureux, non seulement de recevoir son salaire, mais encore d'en user comme bon lui semblera.'

(Le droit de propriété privée est ici affirmé par le pape et le salaire peut permettre d'acquérir un bien en dehors des nécessaires besoins de la vie -

L'ouvrier doit avoir la possibilité d'agrandir son patrimoine et d'améliorer sa situation)

Pour le pape la propriété privée et personnelle est pour l'homme un **droit naturel**.

'Cependant la terre ne laisse pas de servir à la commune utilité de tous, attendu qu'il n'est personne parmi les mortels qui ne se nourrisse du produit des champs. Qui en manque y supplée par le travail. C'est pourquoi l'on peut affirmer que le **travail est le moyen universel de pourvoir aux besoins de la vie**, soit qu'on l'exerce sur sa propre terre ou dans quelque métier dont la rémunération se tire seulement des produits de la terre et s'échange avec eux. ...Or (l'homme) consacrant son génie et ses forces à l'utilisation de ces biens de la nature s'attribue par le fait même cette part de la nature matérielle qu'il a cultivée et où il a laissé comme une certaine empreinte de sa personne, si bien qu'en toute justice il en devient le propriétaire et qu'il n'est permis d'aucune manière de violer son droit.

*(Le pape insiste encore ici sur le **droit à la propriété privée**, notamment au droit de la terre pour celui qui la cultive et il ajoute un peu plus loin :)*

Or, la justice tolérerait-elle qu'un étranger vînt alors s'attribuer et utiliser cette terre arrosée des sueurs de celui qui l'a cultivée ? De même que l'effet suit la cause, ainsi est-il juste que le fruit du travail soit au travailleur.

(Le pouvoir civil ne doit pas pénétrer dans le sanctuaire de la famille sauf dans le cas où sa situation matérielle se trouve privée de ressources car chaque famille est un membre de la société. Le pape s'érige contre le socialisme qui va contre la justice naturelle et brise les liens de la famille.)

On ne voit que trop les funestes conséquences de leur système : ce serait la confusion et le bouleversement de toutes les classes de la société, l'asservissement tyrannique et odieux des citoyens. La porte serait grande ouverte à l'envie réciproque, aux manœuvres diffamatoires, à la discorde. Le talent et l'esprit d'initiative personnels étant privés de leurs stimulants, la richesse, par une conséquence nécessaire, serait tarie dans sa source même. Enfin le mythe tant caressé de l'égalité ne serait pas autre chose, en fait, qu'un nivellement absolu de tous les hommes dans une commune misère et dans une commune médiocrité. De tout ce que nous venons de dire, il résulte que la **théorie socialiste de la propriété collective est absolument à répudier** comme préjudiciable à ceux-là mêmes qu'on veut secourir, contraire aux droits naturels des individus, comme dénaturant les fonctions de l'Etat et troublant la tranquillité publique. Que ceci soit bien établie : le premier principe sur lequel doit se baser le relèvement des classes inférieures est l'inviolabilité de la propriété privée.

(Le pape affirme ensuite que l'Eglise peut apporter des solutions justes car elle puise dans l'Evangile des doctrines capables de mettre fin au conflit ou tout au moins de l'adoucir. L'Eglise a d'ailleurs une foule d'institutions éminemment bienfaites tendant à améliorer le sort des classes pauvres.)

La vie sociale requiert dans son organisation des aptitudes variées et des fonctions diverses, et le meilleur stimulant à assumer ces fonctions est, pour les hommes, la différence de leurs conditions respectives. ... L'erreur capitale, dans la question présente, c'est de croire que les deux classes sont ennemies-nées l'une de l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent mutuellement dans un duel obstiné. C'est là une affirmation à ce point déraisonnable et fautive que la vérité se trouve dans une doctrine absolument opposée.

(Le pape va alors développer son idée)

Et d'abord tout l'ensemble des vérités religieuses, dont l'Eglise est la gardienne et l'interprète, est de nature à rapprocher et à **réconcilier les riches et les pauvres, en rappelant aux deux classes leurs devoirs mutuels et, avant tous les autres, ceux qui dérivent de la justice**.

Parmi des devoirs, voici ceux qui regardent le pauvre et l'ouvrier. Il doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité. Il ne doit

point léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne. Ses revendications mêmes doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de séditions....

Quant aux riches et aux patrons, **ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave** ; il est juste **qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme**, relevée encore par celle du chrétien.... Ce qui est **honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre**, de ne restituer qu'en proportion de la vigueur de ses bras... Il est encore défendu aux patrons d'imposer à leurs subordonnés **un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec leur âge et leur sexe**.

(Le pape fait allusion notamment aux travail des femmes et des enfants)

Parmi les devoirs du patron, il faut mettre au premier range celui de **donner à chacun le salaire qui convient...** Exploiter la pauvreté et la misère, et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines.

Enfin, les riches doivent s'interdire religieusement tout acte violent, toute fraude, toute manœuvre usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre, d'autant plus que celui-ci est moins apte à se défendre, et que son avoir est plus sacré parce que plus modique.

Que vous abondiez en richesses et en tout ce qui est réputé biens de la fortune, ou que vous en soyez privé, cela n'importe nullement à l'éternelle béatitude. Ce qui importe, c'est l'usage que vous en faites.

Ainsi, les fortunés de ce monde sont avertis que les richesses ne les mettent pas à couvert de la douleur, qu'elles ne sont d'aucune utilité pour la vie éternelle, mais plutôt un obstacle, qu'ils doivent trembler devant les menaces insolites que Jésus-Christ profère contre les riches ; qu'enfin il viendra un jour où **ils devront rendre à Dieu, leur juge, un compte très rigoureux de l'usage qu'ils auront fait de leur fortune**.

Mais dès qu'on a accordé ce qu'il faut à la nécessité, à la bienséance, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres. Ce qui reste donnez-le en aumône (Lc 11, 41)

C'est vers les classes infortunées que le cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux, il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent il embrasse avec une charité plus tendre les petits et les opprimés.

Qu'on ne pense pas que l'Eglise se laisse tellement absorber par le soin des âmes qu'elle néglige ce qui se rapporte à la vie terrestre et mortelle. **Pour ce qui est en particulier de la classe des travailleurs, elle veut les arracher à la misère et leur procurer un sort meilleur, et elle fait tous ses efforts pour obtenir ce résultat.**

Le pape cite les efforts des communautés primitives concernant le partage des biens (Actes des Apôtres, Tertullien puis les diverses institutions de charité de l'Eglise). Le pape en vient ensuite au rôle de l'Etat qui doit améliorer le sort de tous les citoyens.

De même donc que, par tous ces moyens, **l'Etat** peut se rendre utile aux autres classes, de même il **peut grandement améliorer le sort de la classe ouvrière**. Il le fera dans toute la rigueur de son droit et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence ; car en vertu même de son office, **l'Etat doit servir l'intérêt commun**. Il est évident que plus se multiplieront les avantages résultant de cette action d'ordre général, et moins on aura besoin de recourir à d'autres expédients pour remédier à la condition des travailleurs.

Le pape insiste sur le rôle de la société qui doit respecter tous les citoyens

L'équité demande donc que l'Etat se préoccupe des travailleurs. **Il doit faire en sorte qu'ils reçoivent une part convenable des biens qu'ils procurent à la société, comme l'habitation et le vêtement, et qu'ils puissent vivre au prix de moins de peines et de privations.** L'Etat doit favoriser tout ce qui, de près ou de loin, paraît de nature à améliorer leur sort. Cette sollicitude, bien loin de préjudicier à personne, tournera au contraire au profit de tous, car il importe souverainement à la nation que des hommes, qui sont pour elle le principe de biens aussi indispensables, ne se trouvent point de tous côtés aux prises avec la misère.

Le pape insiste sur le rôle de l'autorité publique pour remédier aux discriminations.

Le pape indique aussi que lorsque un travail trop prolongé et trop pénible avec un salaire trop faible entraîne des grèves qui tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes. Il faut si possible prévenir le mal et écarter les causes qui paraissent exciter les conflits entre ouvriers et

patrons.

Tous les hommes sont égaux ; point de différences entre riches et pauvres, maîtres et serviteurs, princes et sujets : ils n'ont tous qu'un même Seigneur. Il n'est permis à personne de violer impunément cette dignité de l'homme que Dieu lui-même traite avec grand respect, ni d'entraver la marche de l'homme vers cette perfection qui correspond à la vie éternelle et céleste.

Le pape aborde alors la question du repos dominical. Le Seigneur lui même se reposa le 7^o jour.

Les spéculateurs qui ne font point de différence entre l'homme et la machine abusent des personnes pour satisfaire leur cupidité. Il y a des limites à ne pas franchir. Le nombre d'heures d'une journée de travail ne doit pas excéder la mesure des forces des travailleurs et il faut des intervalles de repos. Enfin le pape souligne que l'on ne peut pas demander à une femme ou à un enfant ce que peut réaliser un homme valide et dans la force de l'âge. L'enfant ne doit entrer à l'usine qu'après que l'âge aura suffisamment développé en lui les forces physiques, intellectuelles et morales. Il existe aussi des travaux qui ne sont point adaptés à la femme.

Le **droit au repos** de chaque jour ainsi que la cessation du travail le jour du Seigneur doivent être la condition expresse ou tacite de tout contrat passé entre patrons et ouvriers.

*Le pape ensuite en vient à la fixation du salaire. Le travail est nécessaire car l'homme a besoin du fruit de son travail pour conserver son existence. On a le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance que le pauvre ne se procure que moyennant le salaire de son travail. **Le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête.** Si contraint par la nécessité le travailleur ne peut refuser un contrat loyal on sait que l'ouvrier ici subit une violence contre laquelle la justice proteste. Ici le pape fait une **première allusion aux corporations** ou aux syndicats dont il parlera plus loin.*

*Le pape indique l'importance des **sociétés de secours mutuels** qui ont pour but de secourir les ouvriers ainsi que leurs veuves et leurs orphelins en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités. Il insiste aussi sur l'importance des patronages.*

Mais la première place appartient aux **corporations ouvrières** qui, en soi, embrassent à peu près toutes les œuvres. Nos ancêtres éprouvèrent longtemps la bienfaisante influence de ces corporations... Aujourd'hui, les générations sont plus cultivées, les mœurs plus policées, les exigences de la vie quotidienne plus nombreuses. Il n'est donc pas douteux qu'il faille adapter les corporations à ces conditions nouvelles. Aussi, nous voyons avec plaisir se former partout des sociétés de ce genre, soit composées des seuls ouvriers, soit mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons. Il est à désirer qu'elles accroissent leur nombre et l'efficacité de leur action.

Le pape en vient ici au cœur des ses propositions pour permettre au monde ouvrier de se défendre et de réclamer ses droits.

Des hommes de grand mérite se réunissent fréquemment en congrès pour se communiquer leurs vues, unir leurs forces, arrêter des programmes d'action. D'autres se préoccupent de fonder des corporations assorties aux divers métiers et d'y faire entrer les ouvriers ; ils aident ces derniers de leurs conseils et de leur fortune et pourvoient à ce qu'ils ne manquent jamais d'un travail honnête et fructueux.

Les évêques, de leur côté, encouragent ces efforts et les mettent sous leur haut patronage. Par leur autorité et sous leurs auspices, des membres du clergé tant séculier que régulier se dévouent en grand nombre aux intérêts spirituels des associés.

Enfin, il ne manque pas de catholiques qui, pourvus d'abondantes richesses, mais devenus en quelque sorte compagnons volontaires des travailleurs, ne regardent à aucune dépense pour fonder et étendre au loin des sociétés où ceux-ci peuvent trouver, avec une certaine aisance pour le présent, le gage d'un repos honorable pour l'avenir.

Des efforts, si variés et si empressés ont déjà réalisé parmi les peuples un bien très considérable et trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler en détail. Il est à Nos yeux d'un heureux augure pour l'avenir. Nous nous promettons pour ces corporations les plus heureux fruits, pourvu quelles continuent à se développer et que la prudence préside toujours à leur organisation. **Que l'Etat protège ces sociétés fondées selon le droit** ; que toutefois il ne s'immisce point dans leur

gouvernement intérieur et ne touche point aux ressorts intimes qui leur donnent la vie ; car le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur et s'éteint très facilement sous l'action d'une cause externe.

A ces corporations, il faut évidemment, pour qu'il y ait unité d'action et accord des volontés, une organisation et une discipline sage et prudente. Si donc, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent. Nous ne croyons pas qu'on puisse donner de règles certaine et précises pour déterminer le détail de ces statuts et règlements. Tout dépend du génie de chaque nation, des essais tentés et de l'expérience acquise, du genre de travail, de l'extension du commerce, et d'autres circonstances de choses et de temps qu'il faut peser avec maturité.

Tout ce qu'on peut dire en général, c'est **qu'on doit prendre pour règle universelle et constante d'organiser et de gouverner ces corporations, de façon qu'elles fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se propose.** Ce but consiste dans l'accroissement le plus grand possible, pour chacun, des biens du corps, de l'esprit et de la fortune.

Le pape souligne alors l'importance du perfectionnement moral et religieux. Si la corporation permet à l'ouvrier de trouver l'abondance matérielle, il ne faudrait pas que cela mette en péril le salut de son âme. Il faut porter l'ouvrier au culte de Dieu et qu'il soit fidèle à l'observation des dimanches et des jours de fête. Qu'il respecte l'Eglise et fréquente les sacrements.

Les diverses fonctions doivent être réparties de la manière la plus favorable aux intérêts communs de telle sorte que l'inégalité ne nuise point à la concorde... Que personne n'ait à souffrir de l'injustice.. Que les droits et les devoirs des patrons soient parfaitement conciliés avec les droits et les devoirs des ouvriers... Il faut encore pourvoir d'une manière toute spéciale à ce qu'en aucun temps l'ouvrier ne manque de travail, et qu'il y ait un **fonds de réserve** destiné à faire face, non seulement aux accidents soudains et fortuits inséparables du travail industriel, mais encore à la maladie, à la vieillesse et au coups de la mauvaise fortune.

Ce paragraphe souligne l'importance de la solidarité à une époque où il n'y a ni sécurité sociale, ni de règles concernant les accidents du travail, ni d'un régime de retraite.

Or, les ouvriers chrétiens la résoudre facilement par la raison (la question de la classe ouvrière) si, unis en sociétés et conduits par une direction prudente, ils entrent dans la voie où leurs pères et leurs ancêtres trouvèrent leur salut et celui des peuples.... il faudra que tôt ou tard la bienveillance publique se tourne vers ces ouvriers qu'on aura vu actifs et modestes, mettant l'équité avant le gain et préférant à tout la religion du devoir.

Le pape souligne la condition inhumaine de l'ouvrier 'Ils sentent, par les traitements inhumains qu'ils reçoivent de leurs maîtres, qu'ils ne sont guère estimés qu'au poids de l'or produit par leur travail. Quant aux sociétés qui les ont circonvenus, ils voient bien qu'à la place de la charité et de l'amour, ils n'y trouvent que les discordes intestines, ces compagnes inséparables de la pauvreté insolente et incrédule. L'âme brisée, le corps exténué, combien qui voudraient secouer un joug si humiliant'.

Les paroles ici sont fortes et le pape souligne l'importance des corporations des catholiques.

Et bien, à tous ces ouvriers, les corporations des catholiques peuvent être d'une merveilleuse utilité, si, hésitants, elles les invitent à venir chercher dans leur sein un remède à tous leurs maux, si, repentants, elles les accueillent avec empressement et leur assurent sauvegarde et protection.

Et le pape dans sa conclusion d'exhorter chacun à mettre en œuvre ses propositions. 'Vous voyez, Vénérables Frères, par qui et par quels moyens cette question si difficile demande à être traitée et résolue. Que chacun se mette sans délai à la part qui lui incombe, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal déjà si grave. Que les gouvernants utilisent l'autorité protectrice des lois et des institutions ; que les riches et les patrons se rappellent leurs devoirs ; que les ouvriers dont le sort est en jeu poursuivent leurs intérêts par des voies légitimes.

Quant à l'Eglise, son action ne fera jamais défaut en aucune manière et sera d'autant plus féconde qu'elle aura pu se développer avec plus de liberté. Nous désirons que ceci soit compris surtout par ceux dont la mission est de veiller au bien public. Que les ministres sacrés déploient toutes les

forces de leur âme et toutes les industries de leur zèle, et que, sous l'autorité de vos paroles et de vos exemples, Vénérables Frères, ils ne cessent d'inculquer aux hommes de toutes les classes les règles évangéliques de la vie chrétienne ; qu'ils travaillent de tout leur pouvoir au salut des peuples, et par-dessus tout qu'ils s'appliquent à nourrir en eux-mêmes et à faire naître dans les autres, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles, la charité reine et maîtresse de toutes les vertus....

Nous parlons de la charité chrétienne qui résume tout l'Évangile et qui, toujours prête à se dévouer au soulagement du prochain, est un remède très assuré contre l'arrogance du siècle et l'amour immodéré de soi-même. C'est la vertu dont l'apôtre saint Paul a décrit la fonction et le caractère divin par ces paroles : 'La charité est patiente ; elle est bonne ; elle ne cherche pas ses propres intérêts ; elle souffre tout ; elle supporte tout' (1Cor 13, 4-7)

Le pape termine comme à l'habitude pour une encyclique par la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint Pierre, le 15 mai 1891, l'an XIV de Notre Pontificat

En 1891, le problème social, c'est le **problème des ouvriers de l'industrie naissante dans quelques pays principalement européens**. Interrogée sur la misère imméritée de ces hommes, de ces femmes et de ces enfants qui vont faire la richesse du monde, la plus haute autorité spirituelle s'exprime en une page qui n'a pas son équivalent dans aucun autre document social du magistère – une page où l'on notera l'un des traits caractéristiques de *Rerum Novarum*, son mélange d'archaïsme et d'audace : la pensée est neuve, mais elle s'exprime dans des références au passé et dans des catégories anciennes qui éclatent de toute part. **Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux une protection**. Tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus, avec le temps, livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. Une usure dévorante est venue ajouter encore au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain et d'une insatiable cupidité. A tout cela il faut ajouter **la concentration entre les mains de quelques-uns de l'industrie et du commerce, devenue le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinité multitude des prolétaires**. Rien ne préparait la catholicité à entendre un tel langage. Le pape avait associé à l'élaboration de son encyclique les noms du catholicisme social tels **Albert de Mun, La Tour du Pin, Henri Lorin** (futur président des Semaines Sociales). Trois schémas furent élaborés. C'est celui du cardinal Zigliara (o.p.) que sera adopté après corrections du P. Libatore et du cardinal Mazella. Beaucoup de contemporains pensèrent que l'encyclique serait sans lendemain. **L'affirmation du droit syndical (c'est en fait bien ce droit à l'existence de syndicats constitués par les seuls ouvriers qui est affirmé) est l'aspect le plus voyant de la mutation qui vient de s'opérer**. Par la distinction qu'elle opère entre le socialisme et le mouvement ouvrier, *Rerum Novarum* est le signe d'une attitude neuve de l'Église à l'égard du monde. (Pierre Bigo -La doctrine sociale de l'Église p. 47-48)

Quadragesimo anno : En plus du problème ouvrier, le **problème économique** est cause d'angoisses. En 1931 survient une grande crise : chute des prix mondiaux, mévente générale, ralentissement de la production. Il y a 14 millions de chômeurs aux États-Unis, 7 millions en Allemagne. C'est sur le front du chômage que le national-socialisme remporte ses premières victoires en 1933. Le 15 mai 1931 Pie XI publie son encyclique. Le pape s'élève pour proclamer que **l'on ne peut attendre de la seule concurrence des offres et des demandes une économie bien ordonnée**. A l'époque où naît la législation sociale, apparaissent aussi les forces sociales constituées par les syndicats et les conventions collectives. Un droit du travail s'édifie pierre à pierre. 'Le social peut et doit être l'objet de législation et l'économique doit rester hors des prises de la puissance publique : jusqu'aux années dramatiques de la grande crise économique, toute l'économie politique classique acceptait sans le discuter ce dogme 'du libéralisme' (p. 275). C'est Pie XI qui réfute ce dogme dès 1931 dans son encyclique. Sa prise de position est vigoureuse et d'une actualité surprenante.

'De même qu'on ne saurait fonder l'unité du corps social sur l'opposition des classes,

ainsi on ne peut attendre du libre jeu de la concurrence l'avènement d'un régime économique bien ordonné. 'C'est en effet, de cette illusion, comme d'une source contaminée, que sont sorties toutes les erreurs de la science économique individualiste'. Un ordre juste ne peut pas sortir de la seule compétition des pressions de l'offre et de la demande sur le marché concurrentiel et la justice ne résulte pas de la seule lutte des classes. 'Cette science, supprimant par oubli ou ignorance le caractère social et moral de la vie économique, pensait que les pouvoirs publics doivent abandonner celle-ci, affranchie de toute contrainte, à ses propres réactions, la liberté du marché et de la concurrence lui fournissant un principe directif plus sûr que l'intervention de n'importe quelle intelligence créée' (P. 276) A partir d'une réflexion sur l'homme, Pie XI dit déjà la vérité que l'économie politique allait découvrir peu à peu. **Une certaine expérience de l'homme et de ses dimensions peut projeter la lumière même au plan de la technique économique. Sans doute dans de justes limites, la concurrence est chose légitime et utile : jamais pourtant elle ne saurait servir de norme régulatrice à la vie économique.** Les faits l'ont surabondamment prouvé depuis qu'on a mis en pratique les postulats d'un néfaste individualisme' et le pape de conclure 'Il est donc absolument nécessaire de replacer la vie économique sous la loi d'un principe directeur juste et efficace'. Et le pape précise que cette loi ne doit pas être la dictature des puissances économiques privées 'La dictature économique, qui a succédé aujourd'hui à la libre concurrence, ne saurait assurément remplir cette fonction : elle ne peut d'autant moins que, immodérée et violente de sa nature, elle a besoin, pour se rendre utile aux hommes, d'un frein énergique et d'une sage direction qu'elle ne trouve pas en elle-même. C'est donc à des principes supérieurs et plus nobles qu'il faut demander de gouverner avec une sévère intégrité ces puissances économiques (il s'agit donc bien des puissances économiques privées) , c'est à dire à la justice et à la charité sociale' et le pape d'ajouter 'Cette justice doit donc pénétrer complètement les institutions mêmes et la vie tout entière des peuples : son efficacité vraiment opérante doit surtout se manifester par la création d'un ordre juridique et social qui informe en quelque sorte toute la vie économique. Quant à la charité sociale, elle doit être l'âme de cet ordre'. 'Cet ordre les pouvoirs publics doivent s'employer à le protéger et à le défendre efficacement' 'Que l'autorité publique abandonne aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort : **elle pourra dès lors assurer plus librement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle peut seule les remplir : diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comporte les circonstances où l'exige la nécessité.** Ce qui doit gouverner l'économie ce n'est pas l'Etat, c'est plutôt, un principe social et moral de justice, grâce à un ordre que l'Etat a la mission de protéger et de défendre. L'Etat ne supprime pas les centres de décision privés et les instances intermédiaires, mais le pape songe plutôt à l'instauration d'un ordre que d'un plan et craint une super gestion de l'économie par l'Etat'. Pie XI cherche à mettre un terme au conflit qui divise les classes et encourage une cordiale collaboration des professions, la politique sociale mettant tous ses soins à reconstituer les corps professionnels, en vue de regrouper les hommes selon les branches de leur activité et non suivant la place qu'ils occupent sur le marché du travail. 'Dans chaque corps, la primauté doit être donnée aux intérêts communs, mais les employeurs et les employés peuvent délibérer séparément au sujet de leurs intérêts particuliers'.

Les points forts de l'encyclique

I - Les fruits de l'encyclique 'Rerum Novarum'

Au numéro 24 le pape souligne que les hommes d'Etat après la guerre de 14-18 ont cherché à consolider la paix par une réforme profonde des conditions sociales et parmi les normes données pour régler le travail des ouvriers selon la justice et l'équité, **ils ont adopté un grand nombre de dispositions en conformité avec les principes et les directives de Léon XIII.** Il s'est créé de nouvelles associations d'entraide et de secours mutuels regroupant ouvriers, artisans, agriculteurs et travailleurs divers. L'Etat doit entourer de soin et de sollicitude particulières les travailleurs qui appartiennent à la classe des pauvres. Plusieurs lois sociales récentes ont été proposées aux suffrages des parlements (n° 29) **'De cet effort persévérant un droit nouveau est né, qu'ignorait complètement le siècle dernier, assurant aux ouvriers le respect des droits sacrés qu'ils tiennent**

de leur dignité d'hommes et de chrétiens. Les travailleurs, leur santé, leurs forces, leur famille, leur logement, l'atelier, les salaires, l'assurance contre les risques du travail, en un mot tout ce qui regarde la condition des ouvriers, des femmes spécialement et des enfants, voilà l'objet de ces lois protectrices (n° 30)

Le pape rappelle que Léon XIII a proposé de mettre en œuvre des associations composées d'ouvriers, soit composées d'ouvriers et de patrons. Les idées et les directives de Léon XIII ont été réalisées de diverses manières selon les lieux et les circonstances (n° 37). C'est grâce à l'encyclique de Léon XIII que partout des syndicats ouvriers se sont développés (n° 39). Sa lettre a aussi contribué à l'apparition et au développement d'associations parmi les agriculteurs et les classes moyennes (n° 40). Léon XIII a puisé dans l'Évangile, vivante source de vie, une doctrine capable, sinon de faire cesser tout de suite, du moins d'atténuer beaucoup la lutte mortelle qui déchire l'humanité. (n° 42)

II – La doctrine sociale de l'Eglise en matière économique et sociale

Le pape aborde alors de nouvelles questions dans le chapitre II intitulé 'La doctrine sociale de l'Eglise en matière économique et sociale'

Le pape commence par

1. 'le droit de propriété'

Il insiste d'abord pour que l'on ne fasse pas de confusion à ce sujet. L'Eglise n'a jamais nié ou contesté le double aspect individuel et social, qui s'attache à la propriété, selon qu'elle sert l'intérêt particulier ou regarde le bien commun. C'est de la nature et donc du Créateur que les hommes ont reçu le droit de propriété privée, tout à la fois pour que chacun puisse pourvoir à sa subsistance et à celle des siens, et pour que grâce à cette institution, les biens mis par le Créateur à la disposition de l'humanité remplissent effectivement leur destination : ce qui ne peut être réalisé que par le maintien d'un ordre certain et bien réglé. (n° 50). Le droit de propriété ne se confond pas avec son usage. C'est en effet, la justice qu'on appelle commutative qui prescrit le respect des divers domaines et interdit à quiconque d'envahir, en outrepassant les limites de son propre droit, celui d'autrui. (n° 52). Ils se trompent gravement qui s'appliquent à réduire tellement le caractère individuel du droit de propriété qu'ils en arrivent pratiquement à le lui enlever. (n° 53). Toujours, en effet, **doivent rester intacts le droit naturel de propriété et celui de léguer ses biens par voie d'hérédité ; ce sont là des droits que l'autorité de l'Etat ne peut abolir**'. (n° 54). L'homme n'est pas non plus autorisé au gré de son caprice de ses revenus disponibles, c'est à dire des revenus qui ne sont pas indispensables à l'entretien d'une existence convenable et digne de son rang...Les riches doivent pratiquer l'aumône et la bienfaisance (n° 55). Celui qui consacre les ressources plus larges dont il dispose à développer une industrie, source abondante de travail rémunérateur, pourvu toutefois que ce travail soit employé à produire des biens réellement utiles, pratique d'une manière remarquable et particulièrement appropriée aux besoins de notre temps, l'exercice de la vertu de magnificence. (n° 56). Le travail que l'homme exécute en son propre nom et par lequel il confère à un objet une forme nouvelle ou un accroissement de valeur, est le seul qui lui donne un droit sur le produit (n°57)

2. Capital et travail

Les biens immenses qui constituent la richesse des hommes sortent des mains des travailleurs, soit qu'elles fournissent seules tout le labeur, soit qu'elles s'aident d'instruments et de machines qui intensifient singulièrement l'efficacité de leur effort. Personne n'ignore qu'aucune nation n'est jamais sortie de l'indigence et de la pauvreté pour atteindre à un degré plus élevé de prospérité, sinon par l'effort intense et combiné de tous ses membres, tant de ceux qui dirigent le travail que de ceux qui exécutent leurs ordres. (n° (58) Le travail de l'un et le capital de l'autre doivent s'associer entre eux, puisque l'un ne peut rien sans le concours de l'autre d'où **'il ne peut y avoir de capital sans travail ni de travail sans capital**. (n° 58) C'est l'effort combiné du capital et du travail qui permet le fruit de l'effort (n° 59)

Les prétentions injustifiées du capital

Le capital a longtemps réussi à s'arroger des avantages excessifs. Il réclamait pour lui la totalité du produit et du bénéfice, laissant à peine à la classe des travailleurs de quoi refaire ses forces et de perpétuer. Une loi économique inéluctable, assurait-on, voulait que tout le capital s'accumulât

entre les mains des riches ; la même loi condamnait les ouvriers à traîner la plus précaire des existences dans un perpétuel dénuement. (Il s'est donc créé une contestation qui s'élevait pour une) plus satisfaisante condition de fortune. (n° 60). Pie XI repère le danger de la socialisation de tous les moyens de production. (n° 61)

Principes d'une juste répartition

Quoique divisée en propriétés privées la terre ne laisse pas de servir à la commune utilité de tous. (n° 62).

Les ressources que ne cessent d'accumuler les progrès de l'économie sociale doivent donc être réparties de telle manière entre les individus et les diverses classes de la société que soit procurée cette utilité commune dont parle Léon XIII.. que soit respecté le bien commun de la société toute entière. La justice sociale ne tolère pas qu'une classe empêche l'autre de participer à ces avantages. (n° 63). Il importe donc d'attribuer à chacun ce qui lui revient et de ramener aux exigences du bien commun ou aux normes de la justice sociale la distribution des ressources de ce monde, dont le flagrant contraste entre une poignée de riches et une multitude d'indigents atteste de nos jours, aux yeux de l'homme de cœur, les graves dérèglements. (n° 64)

3. Le relèvement du prolétariat

Si la condition des ouvriers s'est sensiblement améliorée et qu'ils jouissent d'un sort plus tolérable – c'est le cas des pays plus prospères et plus policés. Cependant dans les pays neufs et les antiques civilisations de l'Extrême-Orient, on voit s'accroître un multitude de prolétaires indigents dont la détresse crie vers le ciel. A cela s'ajoute la puissante armée des salariés ruraux réduits aux plus étroites conditions d'existence et privés de 'toute perspective d'une participation à la propriété du sol'. (*Le pape pointe ici les dysfonctionnements entre divers pays car il a une vue globale sur le monde et également le problème de la propriété du sol pour les ruraux qui généralement ne sont pas propriétaires des terrains qu'ils cultivent*) (n° 66) Au n° 67 il souligne la **disproportion entre la multitude de prolétaires et le petit nombre de riches qui ont d'énormes ressources**. Les richesses créées en grand nombre à notre époque d'industrialisme sont mal réparties.

Le relèvement du prolétariat par l'accession à la propriété

Il faut que les biens qui s'accumulent aux mains des capitalistes soient réduits à **une plus équitable mesure et à une suffisante abondance pour que les ouvriers puissent accroître leur épargne et faire face plus sûrement à leurs charges de famille**. Ils seront ainsi armés contre les surprises du sort et en quittant ce monde ils auront pourvu aux besoins de ceux qui leur survivent ici-bas (n° 68)

4. Le juste salaire

Les ouvriers et les employés sont appelés à **participer en quelque manière** à la propriété de l'entreprise, à sa gestion ou aux profits qu'elle apporte (n° 72)

La question du salaire est une question délicate car de nombreux points de vue sont à considérer (n° 73)

Caractère individuel et social du travail

Il est impossible d'estimer un travail à sa juste valeur si l'on néglige son aspect à la fois individuel et social (n°75)

Trois points à considérer

1 - La subsistance de l'ouvrier et de sa famille

On doit payer à l'ouvrier un **salaire qui lui permette de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens...On ne doit pas abuser de l'âge des enfants et de la faiblesse des femmes**. L'épouse ne doit pas être contrainte d'occuper une occupation rémunératrice. (n° 77)

Le père de famille doit avoir **une rémunération suffisamment abondante pour faire face aux charges normales du ménage**. Certains ont imaginé des formules diverses destinées soit à proportionner la rémunération aux charges familiales de telle manière que l'accroissement de celles-ci s'accompagne d'un relèvement parallèle du salaire soit à pourvoir le cas échéant, à des nécessités extraordinaires (n° 78)

2 – La situation de l'entreprise

Pour la détermination des salaires on tiendra compte des besoins de l'entreprise et de ceux qui

l'assument. On ne peut exiger des salaires exagérés que l'entreprise ne pourrait supporter sans courir à la ruine et entraîner les travailleurs avec eux. (n° 79)

Que tous donc, les ouvriers comme les patrons, s'appliquent, en parfait union d'efforts et de vues, à triompher de toutes les difficultés et à surmonter tous les obstacles ; que les pouvoirs publics ne leur ménagent pas, à cette fin salutare, l'assistance d'une politique avisée. Si l'on ne réussit pas à conjurer la crise, la question se posera de savoir s'il convient de maintenir l'entreprise ou s'il faut pourvoir de quelque autre manière à l'intérêt de la main-d'oeuvre. En cette occurrence certainement très grave, il est nécessaire surtout que règnent entre les dirigeants et les employés une étroite union et une chrétienne entente des cœurs, qui se traduisent en d'efficaces efforts (n° 80)

3 – Les exigences du bien commun

On s'inspirera enfin, dans la fixation du taux des salaires, des nécessités de l'économie générale. Il importe à l'intérêt commun que les travailleurs et employés puissent, une fois couvertes les dépenses indispensables, mettre en réserve une partie de leurs salaires afin de se constituer une modeste fortune.... Nul n'ignore qu'un niveau trop bas ou exagérément élevé des salaires engendre également au chômage. Ce mal qui sévit actuellement afflige un très grand nombre de travailleurs et les plonge dans la misère. Il faut que tous les efforts et toutes les volontés conspirent à réaliser, autant qu'il les peut faire, une politique des salaires qui offre au plus grand nombre possible de travailleurs le moyen de louer leurs services et de se procurer ainsi tous les éléments d'une honnête subsistance. (n° 81) L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin, alors seulement qu'il procurera à tous et chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer. Ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu, mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice. (n° 82)

5. L'instauration de l'ordre social

Deux choses sont nécessaires : la réforme des institutions et la réforme des mœurs.

Depuis que l'individualisme a réussi à briser, à étouffer presque, cet intense mouvement de vie sociale qui s'épanouissait jadis en une riche et harmonieuse floraison de groupements les plus divers, il ne reste plus guère en présence que les individus et l'Etat. Cette déformation du régime social ne laisse pas de nuire sérieusement à l'Etat sur qui retombent dès lors, toutes les fonctions que n'exercent plus les groupements disparus. (n° 85)

L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire ni de les absorber (n° 87)

Que l'autorité publique abandonne aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance et qu'elle assure plus librement et plus efficacement les fonctions qui sont les siennes : diriger, surveiller, stimuler, contenir selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité. (n° 88)

Collaboration des divers corps professionnels

Il faut reconstituer les corps professionnels. Dans le travail il faut reconnaître la dignité humaine de l'ouvrier et qu'on ne puisse pas l'échanger comme une denrée quelconque, de nos jours, sur le marché du travail, l'offre et la demande opposent les parties en deux classes, comme en deux camps ; le débat qui s'ouvre transforme le marché en un champ clos où les deux armées se livrent un combat acharné. Il faut que les membres d'un même métier ou d'une même profession créent des **groupements corporatifs**. (n° 90)

Le corps social sera vraiment ordonné si une véritable unité relie solidement entre eux tous les membres qui le constituent. Ce principe d'union se trouve, pour chaque profession, dans la production des biens ou la prestation des services que vise l'activité combinée des patrons et des ouvriers qui la constituent et pour l'ensemble des professions, dans le bien commun auquel elles doivent toutes, et chacune pour sa part, tendre par la coordination de leurs efforts. (n° 91)

Il faut veiller à ce que l'activité collective s'oriente toujours vers le bien commun de la société. Pour la question des intérêts particuliers (soit des employeurs, soit des employés) il vaut mieux

délibérer séparément sur ces objets et prendre les décisions que comporte la matière. (n° 92)

Les hommes sont libres d'adopter telle forme d'organisation qu'ils préfèrent, pourvu que soit tenu compte des **exigences de la justice et du bien commun**. (n° 93)

On peut aussi constater que de libres associations fleurissent dont le cadre déborde le cadre propre des diverses professions. (n° 94)

Instauration d'un principe directeur de la vie économique

On ne peut attendre du libre jeu de la concurrence l'avènement d'un régime économique bien ordonné. Si la concurrence est chose légitime et utile, elle ne saurait servir de norme régulatrice à la vie économique. Il est nécessaire de replacer la vie économique sous la loi d'un principe directeur juste et efficace. C'est à des principes supérieurs et plus nobles qu'il faut demander de gouverner avec une sévère intégrité ces puissances économiques, c'est à dire à la justice et à la charité sociales. Cette justice doit donc pénétrer complètement les institutions mêmes et la vie tout entière des peuples. Elle doit surtout se manifester par la création d'un ordre juridique et social qui informe en quelque sorte toute la vie économique. Les pouvoirs publics doivent s'employer à protéger et à défendre la charité sociale. Ils doivent donc se libérer des attributions qui ne sont pas de leur domaine propre (n° 95)

Il convient aussi que les diverses nations, si étroitement solidaires et interdépendantes dans l'ordre économique (= **mondialisation**), mettent en commun leurs réflexions et leurs efforts pour hâter, à la faveur d'engagements et d'institutions sagement conçus (= **ONU**), l'avènement d'une bienfaisante et heureuse collaboration économique internationale (n° 96) (**numéro visionnaire!**)

Le pape alors indique la récente organisation syndicale et corporative d'un genre particulier. Il note à ce propos :

L'Etat accorde au syndicat une reconnaissance légale qui n'est pas sans conférer à ce dernier un caractère de monopole, en tant que seul le syndicat reconnu peut représenter respectivement les ouvriers et les patrons, que seul il est autorisé à conclure les contrats ou conventions collectives de travail. L'affiliation au syndicat est facultative, et c'est dans ce sens seulement que l'on peut qualifier de libre cette organisation syndicale, vu que la cotisation syndicale et d'autres contributions spéciales sont obligatoires pour tous ceux qui appartiennent à une catégorie déterminée, ouvriers aussi bien que patrons, comme sont aussi obligatoires les conventions collectives de travail conclues par le syndicat légal. Il est vrai qu'il a été officiellement déclaré que **le syndicat légal n'exclut pas l'existence d'associations professionnelles de fait** (n° 99)

Les corporations sont constituées par les représentants des syndicats ouvriers et patronaux d'une même profession ou d'un même métier et, ainsi que de vrais et propres organes ou institutions d'Etat, dirigent et coordonnent l'activité des syndicats dans toutes les matières d'intérêt commun. (n° 100)

Grève et lock-out sont interdits ; si les parties ne peuvent se mettre d'accord, une magistrature arbitrale intervient (n° 101) (**le droit de grève viendra plus tard**)

(Le droit de grève en France est un droit à valeur constitutionnelle (alinéa 7 du Préambule de la Constitution de la Quatrième République) depuis la décision Liberté d'association rendue le 16 juillet 1971 par le Conseil constitutionnel (reconnaissance de la valeur constitutionnelle du Préambule de la Constitution de 1958). Ce droit, dans le secteur privé, n'est, en principe, autorisé qu'aux salariés1.

Dans un arrêt en date du 2 février 2006, la Chambre sociale de la Cour de cassation l'a défini comme la cessation collective, concertée et totale du travail en vue de présenter à l'employeur des revendications professionnelles

27 octobre 1946 : le droit de grève est pleinement reconnu dans la **Constitution** (« Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent », alinéa 7 du préambule).

Pour le pape il voit dans les décisions prises des avantages 'la collaboration pacifique des classes, éviction de l'action et des organisations socialistes, influence modératrice d'une magistrature spéciale' (n° 102) (**on sait qu'à cette époque l'Eglise n'approuve pas les idées socialistes**)

Le pape souligne les craintes des personnes qui redoutent que l'Etat se substitue à l'initiative privée au lieu de se limiter à une aide ou à une assistance nécessaire et suffisante. On craint que la nouvelle organisation syndicale et corporative ne revête un caractère exagérément bureaucratique et politique, et que, nonobstant les avantages généraux déjà mentionnés, elle ne risque d'être mise au service de fins politiques particulières, plutôt que de contribuer à l'avènement d'un meilleur équilibre social. (n° 103)

Pour atteindre ce noble objectif il est besoin de la bénédiction de Dieu et de la collaboration de toutes les bonnes volontés. Le pape compte sur **'nos fils que l'Action catholique** aura parfaitement pénétrés de ces principes (catholiques et de leur pratique) et préparés à s'en faire les apôtres sous la conduite et le magistère de l'Eglise, de cette Eglise qui, même dans le domaine particulier dont nous venons de parler, comme d'ailleurs partout où s'agitent et se règlent des questions morales, ne peut oublier et négliger le mandat de garder et d'enseigner que Dieu lui a conféré. (n° 104)

Tout ce que nous avons enseigné sur l'instauration et l'achèvement de l'ordre social **ne s'obtiendra jamais sans une réforme des mœurs**. Il a existé un monde social qui, sans être de tous points parfaits, répondait autant que le permettaient les circonstances et les exigences du temps, aux préceptes de la droite raison. Pour le pape cet ordre a disparu à cause des hommes à l'égoïsme endurci ayant refusé d'ouvrir comme il eût fallu, les cadres d'une organisation à la multitude croissante qui demandait à y pénétrer, soit que séduits par l'attrait d'une fausse liberté ou victimes d'autres erreurs, ils se soient montrés impatients de tout joug et aient voulu s'affranchir de toute autorité. (n° 105)

III – Profonds changements survenus depuis Léon XIII

1. Transformation du régime économique

Les conditions économiques ont fortement changées.

Il y a violation de l'ordre quand le capital n'engage les ouvriers ou la classe des prolétaires qu'en vue d'exploiter à son gré et à son profit personnel l'industrie et le régime économique tout entier, au mépris de la dignité humaine des ouvriers, du caractère social de l'activité économique, et même de la justice sociale et du bien commun. (n° 109)

Ce régime n'est pas partout en vigueur. Il en est un autre qui gouverne une grande portion de l'humanité : c'est le cas de la profession agricole où un très grand nombre d'hommes trouvent leur subsistance au prix d'un travail probe et honnête. Cet autre régime économique n'est pourtant pas exempt d'angoissantes difficultés (n° 110)

Depuis la publication de l'encyclique de Léon XIII, avec l'industrialisation progressive du monde, **le régime capitaliste a, lui aussi, considérablement étendu son emprise**, envahissant et pénétrant les conditions économiques et sociales de ceux-là mêmes qui se trouvent en dehors de son domaine, y introduisant en même temps que ses avantages, ses inconvénients et ses défauts, et lui imprimant, pour ainsi dire, sa marque propre (n° 111)

La dictature économique a succédé à la libre concurrence

Ce qui frappe d'abord le regard c'est l'accumulation **d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire, aux mains d'un petit nombre d'hommes qui d'ordinaire ne sont pas les propriétaires, mais les simples dépositaires et gérants du capital qu'ils administrent à leur gré.** (n° 113)

Ce pouvoir est considérable chez ceux qui détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. (n° 114)

Cette concentration du pouvoir et des ressources, qui est comme le trait distinctif de l'économie contemporaine est le fruit naturel d'une concurrence dont la liberté ne connaît pas de limites ; ceux-là seuls restent debout, qui sont les plus forts, qui luttent avec plus de violence et le moins gênés par les scrupules de conscience (n°115)

Cela amène à lutter pour s'emparer de la Puissance de trois façons : combat pour la maîtrise économique - influence sur le pouvoir politique dont on exploitera les ressources et la puissance dans la lutte économique – enfin sur le terrain international (Etats mettant leurs forces et leur puissance politique au service des intérêts économiques de leurs ressortissants ou qui prévalent de leur force et de leur puissance économique pour trancher dans leurs différends politiques) (n° 116)

Funestes conséquences

A la liberté du marché a succédé une dictature économique. L'appétit du gain a fait place à une ambition effrénée de dominer. Le pouvoir qui devrait gouverner de haut, comme souverain et suprême arbitre, en toute impartialité et dans le seul intérêt du bien commun et de la justice est tombé au rang d'esclave et devenu le docile instrument de toutes les passions et de toutes les ambitions de l'intérêt. Dans l'ordre des relations internationales on voit sortir deux courants : le nationalisme ou même l'impérialisme économique et de l'autre l'internationalisme ou impérialisme international de l'argent, pour lequel là où est l'avantage, là est la patrie. (n° 117)

Remèdes

Les rapports entre le capital et le travail doivent être réglés selon les lois d'une très exacte justice commutative avec l'aide de la charité chrétienne. Il faut que la libre concurrence, contenue dans de raisonnables et justes limites, et plus encore la puissance économique, soient effectivement soumises à l'autorité publique, en tout ce qui relève de celle-ci. Les institutions de divers peuples doivent conformer tout l'ensemble des relations humaines aux exigences du bien commun, c'est à dire aux règles de la justice sociale. L'activité économique retrouvera alors la rectitude et l'équilibre de l'ordre (n° 118)

2. Transformation du socialisme

a) Le parti de la violence ou Communisme

Une partie du socialisme a versé dans le communisme : lutte des classes implacables – disparition de la propriété privée. Là où il a pris le pouvoir **il se montre sauvage et inhumain** (notamment les massacres dans d'immenses pays de l'Europe Orientale et de l'Asie) Il est l'adversaire et l'ennemi déclaré de la sainte Eglise et de Dieu lui-même. Ceux qui laissent se propager ces doctrines méritent d'être condamnés pour leur inertie. Ils préparent la voie au bouleversement et à la ruine de la société (n° 120)

b) Le parti plus modéré, qui a gardé le nom de Socialisme

Il repousse le recours à la force sans rejeter complètement la lutte des classes et la disparition de la propriété privée. (n° 121)

On ne peut nier que parfois ses revendications ressemblent étonnamment à ce que demandent ceux qui veulent réformer la société selon les principes chrétiens (n° 122)

Il est moins intransigent touchant la lutte des classes et la suppression de la propriété

La lutte des classes, en effet, si elle renonce aux actes d'hostilité et à la haine mutuelle, se change peu à peu en une légitime discussion d'intérêts, fondée sur la recherche de la justice, et qui, si elle n'est pas cette heureuse paix sociale que nous désirons tous, peut cependant et doit être un point de départ pour arriver à une coopération mutuelle des professions. La guerre à la propriété privée se calme, elle aussi, de plus en plus et se restreint de telle sorte que ce n'est plus la propriété même des moyens de production qui est attaquée, mais une certaine prépotence sociale que cette propriété, contre tout droit, s'est arrogée et a usurpée. Une telle puissance appartient en propre non à celui qui simplement possède, mais à l'autorité publique. De la sorte, les choses peuvent en arriver insensiblement à ce que les idées de ce socialisme mitigé ne diffèrent plus ce que souhaitent et demandent à réformer la société sur la base de principes chrétiens. **Il y a certaines catégories de biens pour lesquels on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité, lorsqu'ils viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains des personnes privées.** (n° 123)

Cependant tous les partis ou groupements socialistes ne sont pas revenus jusque là dans leurs programmes. En général ils ne rejettent ni la lutte des classes, ni la suppression de la propriété. Ils apportent quelques atténuations. (n° 125)

Peut-on trouver un compromis avec lui ?

Ceux qui veulent faire parmi les socialistes œuvre d'apôtres doivent professer les vérités du christianisme dans leur plénitude et leur intégrité, ouvertement et sincèrement, sans aucune complaisance pour l'erreur. Les réclamations (des socialistes) dans ce qu'elles ont de juste, trouvent un appui bien plus fort dans les principes de la foi chrétienne et une force de réalisation bien plus efficace dans la charité chrétienne (n° 126)

Mais le pape considère que par sa conception de la société, le socialisme demeure contraire à la vérité chrétienne (n° 127)

Sa conception de la société et du caractère social de l'homme est très contraire à la vérité chrétienne

Pour la doctrine chrétienne le but pour lequel l'homme, doué d'une nature sociale, se trouve placé sur cette terre, est que, vivant en société et sous une autorité émanée de Dieu, il cultive et développe pleinement toutes ses facultés à la louange et à la gloire de son Créateur, et que remplissant fidèlement les devoirs de sa profession ou de sa vocation quelle qu'elle soit, il assure son bonheur à la fois temporel et éternel. **Le socialisme ignore cette fin sublime de l'homme. Il suppose que la communauté humaine n'a été constituée qu'en vue du seul bien être.** (n° 128)

Les hommes sont astreints, pour ce qui touche à la production, à se livrer et se soumettre totalement à la société. Les biens les plus élevés de l'homme, sans en excepter la liberté, seront subordonnés, et même sacrifiés aux exigences de la production la plus rationnelle. Il y aura abondance de biens. La société, telle que la rêve le socialisme, d'un côté ne peut exister ni même se concevoir, sans un emploi de la contrainte manifestement excessif, et de l'autre jouit d'une licence non moins fautive, puisqu'en elle disparaît toute vraie autorité sociale : celle-ci en effet, ne peut se fonder sur les intérêts temporels et matériels, mais ne peut venir que de Dieu, Créateur et fin dernière de toutes choses. (n° 129)

Catholique et socialiste sont des termes contradictoires

Même si le socialisme contient une part de vérité, il repose cependant sur une théorie de la société qui lui est propre et inconciliable avec le christianisme authentique. Personne ne peut être en même temps bon catholique et vrai socialiste. (n° 130)

Le 'socialisme éducateur'

Le socialisme s'attache à mettre son empreinte sur les esprits et les mœurs ; ce sont tout particulièrement les enfants que dès le jeune âge il attire à lui sous couleur d'amitié pour les entraîner à sa suite. Il s'adresse aussi à la masse entière des hommes, pour arriver enfin à former l'homme 'socialiste' qui puisse modeler la société selon ses principes. (n° 131)

Ceux qui ignorent les dangers de l'action du socialisme éducateur doivent se souvenir que ce socialisme éducateur a pour père le libéralisme, et pour héritier le bolchevisme. (n° 132)

Catholiques passés au socialisme

Le pape s'alarme du fait que de nombreux fidèles sont passés dans le camp du socialisme en toute bonne foi. Ils pensent que l'Eglise s'occupe des riches et ne s'occupe pas des ouvriers.

C'est une chose bien lamentable qu'il y ait encore des hommes qui, tout en se disant catholiques, se souviennent à peine de cette sublime loi de justice et de charité en vertu de laquelle il ne nous est pas seulement enjoint de rendre à chacun ce qui lui revient, mais encore de porter secours à nos frères indigents comme au Christ lui-même.. De plus il en est qui abusent de la religion elle-même pour couvrir de son nom leurs injustes exactions, pour écarter les réclamations pleinement justifiées de leurs ouvriers (n° 135)

Invitation à venir

Qu'ils reviennent dans le sein de l'Eglise. Ils ne pourront trouver nulle part un bonheur plus complet qu'auprès de Celui qui, riche, s'est fait pauvre pour nous enrichir de sa pauvreté, qui a été indigent et voué au travail dès sa jeunesse, qui appelle à Lui tous ceux qui sont accablés par le travail et la peine, afin de les reconforter pleinement dans la charité de son Coeur, qui enfin, sans aucune acception de personne, demandera plus à qui aura reçu davantage et rendra à chacun selon ses œuvres.

3. La réforme des mœurs

La société doit être guérie et elle ne le sera que par le retour à la vie et aux institutions du christianisme. Lui seul peut apporter un remède efficace à cette excessive préoccupation des choses périssables, origine de tous les vices.

Le plus grand désordre du présent régime économique : la ruine des âmes

Le pape s'inquiète que les conditions économiques, les bouleversements temporels préoccupent les hommes plus que leur salut éternel. (n° 141)

'A quoi servira aux hommes de gagner tout l'univers par une plus rationnelle exploitation

de ses ressources, s'ils viennent à perdre leurs âmes.' (n° 142)

La déchristianisation de la vie sociale et économique et sa conséquence, l'apostasie des masses laborieuses, résultent des affections désordonnées de l'âme, triste suite du péché originel qui, ayant détruit l'harmonieux équilibre des facultés, dispose les hommes à l'entraînement facile des passions mauvaises et les incite violemment à **mettre les biens périssables de ce monde au-dessus des biens durables de l'ordre surnaturel.** (N° 143)

Le pape fait ici un diagnostic sévère mais il pointe la **déchristianisation des milieux populaires et de la perte d'influence de l'Eglise.** La recherche du profit, la défense contre les brusques retours de la fortune, l'anarchie des marchés qui attirent trop de gens cherchant à acquérir des bénéfices rapides, d'où la spéculation. **Le pape pointe les dérives de la recherche de l'argent facile qui finalement détourne de la recherche spirituelle.** Un grand nombre d'hommes sont préoccupés d'accroître par tous les moyens leur fortune. (n° 145)

La démoralisation des cercles dirigeants de la vie économique devait, par une pente fatale, atteindre le monde ouvrier et l'entraîner dans la même ruine, d'autant qu'un très grand nombre de maîtres, sans souci des âmes et même totalement indifférents aux intérêts supérieurs de leurs employés, ne voyaient en eux que des instruments' (n° 146)

Le pape rappelle ici que les travailleurs doivent être respectés. Ils sont souvent dans des conditions déplorables qui nuit à la cohésion et à l'intimité de la vie familiale. 'La matière inerte sort ennoblie de l'atelier, tandis que les hommes s'y corrompent et s'y dégradent'. **L'homme devient objet.**

Remèdes : a) Rationalisation chrétienne

Il n'est de remède efficace que dans un sincère retour à la doctrine de l'évangile, aux préceptes de Celui qui a les paroles de la vie éternelle, ces paroles qui demeurent quand bien même le ciel et la terre viendraient à périr. L'Eglise place en Dieu le terme premier et suprême de toute activité créée et n'apprécie les biens de ce monde que comme de simples moyens dont il faut user dans la mesure où ils conduisent à cette fin. ... Il est équitable que quiconque rend service à la société et l'enrichit, profite lui aussi, selon sa condition, de l'accroissement des biens communs, pourvu que dans l'acquisition de la fortune, il respecte la loi de Dieu et les droits du prochain, et que, dans l'usage qu'il en fait, il obéisse aux règles de la foi et de la raison. A l'égoïsme sans frein qui est la honte et le grand péché de notre siècle, la réalité des faits opposerait cette règle à la fois très douce et très forte dans la modération chrétienne qui ordonne à l'homme de chercher avant tout le règne de Dieu et sa justice, dans la certitude que les biens temporels eux mêmes lui seraient donnés par surcroît en vertu d'une promesse formelle de la libéralité divine. (n° 147)

b) Le rôle de la charité

La justice seule, même scrupuleusement pratiquée, peut bien faire disparaître les causes des conflits sociaux ; elle n'opère pas, par sa propre vertu, le rapprochement des volontés et l'union des cœurs. Or, toutes les institutions destinées à favoriser la paix et l'entr'aide parmi les hommes, si bien conçues qu'elles paraissent, reçoivent leur solidité surtout du lien spirituel qui unit les membre entre eux. C'est ainsi pense le pape que les riches et les dirigeants donneront des preuves d'une charité effective et accueilleront avec bienveillance les justes revendications. **Le pape compte plus sur le dialogue que sur la lutte des classes.** (n° 148)

La tâche est difficile

Nous voyons chaque jour la part que prennent pour cette grande tâche, **nos chers fils dévoués à l'Action Catholique qui généreusement se consacrent avec nous à la solution des problèmes sociaux,** dans la mesure où l'Eglise, de par son institution divine, a le droit et le devoir de s'en occuper. S'exposer à d'âpres combats, c'est le propre des chrétiens ; accomplir des tâches difficiles, c'est le fait de ceux qui, en bons soldats du Christ, le suivent de plus près. (n° 149)

Le pape revient sur l'importance de rechercher les biens éternels et donc de se dégager des soins temporels. Pour le pape des 'signes plein de promesses d'une rénovation sociale apparaissent dans les organisation ouvrières. Elles sont d'abord soucieuses du bien de leurs compagnons ; elles s'efforcent sagement d'accorder leurs justes revendications avec la prospérité de la profession et ne se laissent détourner de ce généreux dessein par aucun obstacle, par aucune défiance. **Parmi les jeunes beaucoup étudient les problèmes sociaux et donnent donc un grande espérance à la rénovation**

sociale. (n° 151)

La méthode à suivre

Le pape remarque tous ceux qui tombent actuellement dans le paganisme. Pour ramener au Christ ces diverses classes d'hommes qui l'ont renié, il faut avant tout recruter et former dans le sein même des auxiliaires de l'Eglise, qui comprennent leur mentalité, leurs aspirations et qui sachent parler à leurs cœurs dans un esprit de fraternelle charité. Les apôtres immédiats des ouvriers seront des ouvriers, les apôtres du monde industriel et commerçant seront des industriels et des commerçants. **Le pape invite donc à regarder aux périphéries afin de poursuivre à annoncer le message.** (n° 152)

Les prêtres doivent se préparer avec une sérieuse étude des principes qui régissent la chose sociale afin d'avoir un sens délicat de la justice, savoir s'opposer avec fermeté aux revendications exagérées et aux injustices ; qu'ils soient pénétrés de la charité du Christ qui peut soumettre avec force et suavité, les volontés et les cœurs aux lois de la justice et de l'équité. (n° 153)

Il faut se donner à la formation chrétienne : éducation de la jeunesse, associations chrétiennes, cercles d'études selon les enseignements de la foi. Le pape recommande les exercices spirituels utiles pour tous les laïques, y compris les ouvriers. Il en sortiront fort dans leur foi et constants devant toutes les persécutions. (n° 154)

Il ne faudrait pas que les enfants de ce siècle paraissent plus habiles entre eux que nous, qui, par la divine Bonté, sommes enfants de lumière. Il faut donc renoncer aux querelles intestines.

Qu'ils s'unissent donc, tous les hommes de bonne volonté qui, sous la direction des Pasteurs de l'Eglise, veulent combattre ce bon et pacifique combat du Christ ; que sous la conduite de l'Eglise et à la lumière de ses enseignements, chacun selon son talent, ses forces, sa condition, tous s'efforcent d'apporter quelque contribution à l'oeuvre d'instauration sociale chrétienne que Léon XIII a inaugurée dans son encyclique, n'ayant en vue ni eux-mêmes ni leurs avantages personnels, mais les intérêts de Jésus-Christ ; ne cherchant pas à faire prévaloir à tout prix leurs propres idées, mais prêts à les abandonner, si excellents soient-elles, dès que semble le demander le bien commun plus considérable ; en sorte que, en tout et sur tout, règne le Christ, domine le Christ, à qui soit honneur, gloire et puissance dans tous les siècles. (n° 155)

Le pape enfin donne sa Bénédiction Apostolique aux ouvriers, aux autres travailleurs des métiers manuels que la divine Providence nous a plus fortement recommandés, ainsi qu'aux patrons et cadres chrétiens (n° 159)

Donné à Rome le 15 mai 1931, dixième année de notre Pontificat.

Les éléments qui apparaissent dans les divers textes du Magistère sont les suivants et notamment dans l'Encyclique de Jean Paul II, '**Centesimus annus**'.

La vérité sur l'homme

Il ne peut pas y avoir de réflexion économique profonde sans poser la question 'Qu'est-ce que l'homme ? **L'homme est l'oeuvre par excellence de la création.** Créé à l'image de Dieu il se situe au-dessus de toutes les autres œuvres de la création. Dieu lui donne la responsabilité de ce qui existe sur la terre. L'homme a une double dimension, personnelle et communautaire.

Personnelle : car voulu et créé par Dieu l'homme est aimé personnellement mais en même temps il est en lien avec les autres et donc a une **dimension communautaire**. Dans la vie économique on ne peut nier ni la dimension personnelle, ni la dimension communautaire. Nous devons tenir comme fondamental la dignité incomparable de l'homme. **L'homme est à la fois l'auteur, le centre et le but de toute la vie économique-sociale.** L'Eglise a confiance en l'homme mais elle reconnaît la perversité dont l'homme peut être capable. Nous sommes limités et pécheurs malgré l'appel à des attitudes justes et solidaires. Le caractère social de l'homme ne s'épuise pas dans l'Etat, mais il se réalise dans divers groupes intermédiaires, de la famille aux groupes économiques, sociaux, politiques et culturels. A l'intérieur du bien commun ils ont une autonomie propre. Dire 'personnalité de l'individu' et 'personnalité de la société' **c'est reconnaître la double dimension de l'homme, personnelle et communautaire.** Jean Paul II affirme dans (Centesimus annus § 25) '**L'ordre social sera d'autant**

plus ferme qu'il tiendra davantage compte de ce fait et qu'il n'opposera pas l'intérêt personnel à celui de la société dans son ensemble, mais qu'il cherchera plutôt comment assurer leur fructueuse coordination. En effet, là où l'intérêt individuel est supprimé par la violence, il est remplacé par un système écrasant de contrôle bureaucratique qui tarit les sources de l'initiative et de la créativité. Quand les hommes croient pouvoir posséder le secret d'une organisation sociale parfaite, qui rend le mal impossible, ils pensent aussi pouvoir utiliser tous les moyens, même la violence ou le mensonge, pour la réaliser. La politique devient alors une religion séculière qui croit bâtir le paradis en ce monde, mais aucune société politique, qui possède sa propre autonomie et ses propres lois, ne pourra jamais être confondue avec le Royaume de Dieu. La parabole évangélique du bon grain et de l'ivraie enseigne qu'il appartient à Dieu seul de séparer les sujets du royaume et les sujets du malin et ce jugement arrivera à la fin des temps. En prétendant porter dès maintenant le jugement, l'homme se substitue à Dieu et s'oppose à la patience de Dieu'. **Cela veut dire que les sociétés réelles, certes perfectibles, sont nécessairement imparfaites et provisoires.** En cherchant la société parfaite on tombe dans les systèmes totalitaires. Si l'homme est appelé à participer à l'oeuvre du Créateur et à poursuivre la Création qui a quelque chose d'inachevé il en découle une vision économique où l'homme ne peut pas rester passif mais participe à la création de richesses nouvelles.

L'Eglise reconnaît la réalité de l'économie

Une économie pour être au service de l'homme doit d'abord exister et fonctionner. Elle doit donc être réaliste. Il faut qu'elle fonctionne et qu'elle soit capable de création tout en restant conforme à la nature de l'homme. Si l'Eglise défend le droit de propriété, elle enseigne aussi que la propriété des biens n'est pas un droit absolu, mais comporte ses propres limites du fait que les biens sont destinés à tous les hommes. Il existe aussi une autre forme de propriété, celle de la connaissance, de la technique et du savoir. La richesse des pays industrialisés se fonde aussi bien sur ce type de propriété que sur celui des ressources naturelles. C'est ce qu'on appelle le capital humain. **La principale source de création de richesses c'est l'homme.**

Cependant derrière cela se cache toute la problématique de la mondialisation. **Les pays qui se sont exclus des échanges généraux de l'activité économique sur le plan international ont connu la stagnation et la régression.** Le développement a bénéficié aux pays qui ont réussi à y entrer. Le marché libre est l'instrument le plus approprié pour répartir les ressources et répondre efficacement aux besoins.

Si l'Eglise reconnaît avec réalisme l'entreprise, l'entrepreneur et le marché, elle accepte aussi le profit comme indicateur du bon fonctionnement de l'entreprise. **Cependant il n'y a pas d'économie de marché sans deux conditions . La première c'est qu'il faut un contexte juridique ferme car le marché ne doit pas être la jungle, l'absence d'état de droit. D'autre part il n'y a pas d'économie de marché sans éthique.** Cela demande des vertus fondamentales dans le domaine économique, d'honnêteté, de confiance, d'ardeur au travail. Tel qu'il est le marché ne suffit pas, il faut l'orienter vers le bien commun, donc au service de l'homme.

L'Eglise veut mettre la réalité de l'économie au service de l'homme

Le marché ne peut pas tout. Il n'est pas le seul indicateur de l'état de l'entreprise et le but de l'entreprise n'est pas seulement la production de profits, mais l'existence même de l'entreprise comme **communauté de personnes** qui, de différentes manières, recherchent la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. Le profit est un régulateur de la vie de l'établissement mais il n'est pas le seul. Attention à la question de la consommation. Le système économique ne comporte pas dans son propre cadre de critères qui permettent de distinguer correctement les formes nouvelles et plus élevées de satisfaction des besoins humains. La nécessité et l'urgence apparaissent d'un vaste travail éducatif et culturel qui comprenne l'éducation des consommateurs à un usage responsable de leur pouvoir de choisir, la formation d'un sens aigu des responsabilités chez les producteurs et surtout chez les professionnels des moyens de communication sociale, sans compter l'intervention nécessaire des pouvoirs publics. Dans Centesimus annus (§ 36), Jean Paul II vise notamment les consommations illégitimes comme la drogue, la pornographie et toutes les formes de consommation qui exploitent la

fragilité des faibles. **Ce qui est mauvais, c'est le style de vie qui prétend être meilleur quand il est orienté vers l'avoir et non vers l'être.**

Il y a aussi les questions que nous nous posons concernant l'écologie 'L'homme consomme d'une manière excessive et désordonnée les ressources de la terre et sa vie même. Dans la destruction insensée du milieu naturel il y a une erreur anthropologique. Au lieu de remplir son rôle de collaborateur de Dieu dans l'oeuvre de la création, l'homme se substitue à Dieu et finit par provoquer la révolte de la nature, plus tyrannisée que gouvernée par lui. . L'activité économique, en particulier celle de l'économie de marché, ne peut se dérouler dans un vide institutionnel, juridique et politique. Elle suppose, au contraire, que soient assurées les garanties des libertés économiques et de la propriété, sans compter une monnaie stable et des services publics efficaces' (n° 48) Mais attention dans ce domaine la première responsabilité revient aux individus et aux différents groupes ou associations, qui composent la société. Le devoir de l'Etat c'est de créer les conditions qui permettent aux entreprises d'offrir des emplois, et non de se substituer à celles-ci. Une société d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie interne d'une société d'un ordre inférieur en lui enlevant ses compétences. Mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité et l'aider à coordonner son action avec celle des autres éléments qui composent la société en vue du bien commun. Il faut éviter l'hypertrophie des appareils publics qui engendre des dépenses énormes.

Benoît XVI dans son encyclique '**Caritas in veritate**' (§ 28) dit 'L'Etat qui veut pourvoir à tout, qui absorbe tout en lui, devient en définitive une instance bureaucratique qui ne peut assurer l'essentiel dont l'homme a besoin. Nous n'avons pas besoin d'un Etat qui régent tout et domine tout, mais au contraire, d'un Etat qui reconnaisse généreusement et qui soutienne, dans la ligne du principe de subsidiarité, les initiatives qui naissent des différentes forces sociales et qui associent **spontanéité et proximité avec les hommes ayant besoin d'aide.**

Le marché passe par l'ensemble des corps intermédiaires, c'est à dire par les familles, les entreprises, les associations.

L'économie n'est qu'un aspect et une dimension dans la complexité de l'activité humaine. Il faut certes une économie réaliste mais la solution à nos problèmes n'est pas seulement une question de production économique ou d'organisation juridique et sociale, elle requiert des '**valeurs précises d'ordre éthique et religieux**', ainsi qu'un changement de mentalité. L'économie doit être faite pour l'homme et non pas l'homme pour l'économie. Pour lutter contre l'économisme (économie pour elle-même) il faut renforcer la sphère éthique, morale et culturelle. Il faut développer un travail éducatif et une **culture de la vie**. C'est la famille qui transforme l'individu en personne, en lui permettant de découvrir les solidarités, à commencer par les solidarités naturelles entre époux, et entre les générations.

Poursuivre l'oeuvre du Créateur, c'est respecter son ordre, sa logique, sa finalité. **Il n'y a pas d'économie sans respect de l'homme.** L'homme étant imparfait, il n'y a pas d'économie parfaite. Cependant l'économie doit être au service de chaque homme, parce que chacun est unique et créé à l'image de Dieu et que les valeurs personnelles sont à développer. Il faut cultiver ses talents. **L'économie doit être au service de tous les hommes** pour respecter la dimension communautaire qui fait que nous nous épanouissons au service des hommes dans les communautés, à commencer par la famille, avec esprit de solidarité. L'économie doit respecter la hiérarchie des valeurs et doit laisser assez d'espace pour toutes les dimensions culturelles et spirituelles.

Jean XXIII dans '**Mater et Magistra**' (1961), '**Pacem in terris** (1963), le texte conciliaire sur '**L'Eglise dans le monde** (1965), '**Populorum progression** (Paul VI) (1967) '**Octogesima adveniens**' (1971). Jean Paul II donne trois textes importants '**Laborem exercens**' (1981) sur le travail – '**Solicitudo rei socialis**' (1987) et '**Centesimus annus** (1991). Benoît XVI écrit l'encyclique '**Caritas in veritate**' (2009). Ces textes enrichissent la pensée de la doctrine sociale. Ils reposent sur la foi et la raison et permettent de dialoguer avec les hommes de bonne volonté

Faiblesses des grandes idéologies

Léon XIII et ses successeurs condamnent l'idéologie du socialisme marxiste et Paul VI y revient dans '**Octogesima adveniens**' (§32 à 34) : **'Il est difficile** d'accepter les éléments de l'analyse marxiste sans reconnaître leur rapport avec leur idéologie, **d'entrer dans la pratique de la lutte des classes, et de son interprétation marxiste**, en négligeant de percevoir le type de société totalitaire et violente à laquelle conduit ce processus'. Jean-Paul II souligne dans '**Centesimus annus**' (§ 13) que l'erreur fondamentale du 'socialisme' (celui des pays communistes) considère l'individu comme un simple élément, une molécule de l'organisme social, de sorte que le bien de chacun est tout entier subordonné au fonctionnement du mécanisme économique et social, tandis que, par ailleurs, il estime que ce même bien de l'individu peut être atteint hors de tout choix autonome de sa part, hors de sa seule et exclusive décision responsable devant le bien et le mal. L'homme est ainsi réduit à un ensemble de relations sociales et c'est ainsi que disparaît **le concept de personne comme sujet autonome de décision morale** qui construit l'ordre social par cette décision.

Les papes soulignent également les limites de l'idéologie libérale. Paul VI y revient dans '**Octogesima adveniens**' (§ 37) : 'certes l'initiative personnelle est à maintenir et à développer. Dans sa racine même, le libéralisme philosophique est une affirmation erronée de l'autonomie de l'individu, dans son activité, ses motivations, l'exercice de sa liberté. C'est dire que **l'idéologie libérale requiert également de leur part, un discernement attentif**'. L'erreur consiste en une conception de la liberté humaine qui la soustrait à l'obéissance et à la vérité. L'Eglise continue donc à avoir un regard critique vis-à-vis de toute idéologie. Jean-Paul II explique que 'quand les hommes croient posséder le secret d'une organisation sociale parfaite qui rend le mal impossible, ils pensent aussi pouvoir utiliser tous les moyens, même la violence ou le mensonge , pour la réaliser. **La politique devient alors une religion séculière qui croit bâtir le paradis en ce monde**' (Centesimus annus - § 25). Jean XXIII réaffirme dans 'Mater et Magistra' le droit de propriété privé, même des moyens de production. 'Là où le pouvoir politique ne reconnaît pas aux particuliers la propriété des moyens de production, les libertés fondamentales sont ou violées, ou supprimées. Il est donc évident qu'elles trouvent en ce droit garanties et stimulant' (Mater et Magistra § 109). Mais il ajoute que les **biens de la Création doivent équitablement affluer entre les mains de tous**, selon la règle de la justice, inséparable de la charité. Quelles que soient les formes de la propriété...on doit toujours tenir compte de cette destination universelle des biens. (Gaudium et spes § 69) . Jean-Paul II souligne une évolution aujourd'hui de la propriété qui n'est pas seulement celle de la terre ou des biens matériels, mais que **la propriété est aussi 'la propriété de la connaissance, de la technique, et du savoir**. La richesse des pays industrialisés se fonde davantage sur ce type de propriété que sur celui des ressources naturelles.' (Centesimus Annus § 32). Il indique également que la 'propriété des moyens de production, tant dans le domaine industriel qu'agricole, est juste et légitime si elle permet un travail utile ; au contraire, elle devient illégitime quand elle n'est pas valorisée' 'la propriété se justifie moralement dans **la création...de possibilités d'emplois** et de développement humain pour tous' (Centesimus annus § 43)

Jean XXIII donnera une définition du bien commune dans Mater et Magistra § 65 : 'L'ensemble des conditions sociales permettant à la personne d'atteindre mieux et plus facilement son plein épanouissement'.

Benoît XVI va souligner le lien étroit qui doit unir la subsidiarité, c'est à dire le fait que les décisions se prennent au niveau le plus bas possible mais aussi que l'échelon supérieur puisse intervenir en cas de nécessité. **Il n'y a pas de solidarité sans subsidiarité** ; il n'y a pas de subsidiarité sans solidarité, chacun doit y prendre sa part. Au delà des droits que l'homme acquiert par son travail, il existe des droits qui ne sont corrélatifs à aucune de ses activités, mais dérivent de sa dignité essentielle de personne. L'homme est l'auteur, le centre, et le but, de toute la vie économique- sociale (Gaudium et spes § 63)

Aujourd'hui apparaissent des problématiques nouvelles

La question sociale est devenue mondiale.

Paul VI souligne cette question dans son encyclique '**Populorum Progressio**'. Les pays du Tiers-Monde sont restés longtemps à l'écart du développement économique et certains d'entre eux

sont encore à l'écart. **Si les problèmes de développement ne sont pas résolus, c'est tout l'équilibre du monde ainsi que la paix qui sont menacés.** 'Les peuples de la faim interpellent les peuples de l'opulence'. L'option préférentielle pour le pauvres est au cœur de l'enseignement social et c'est pourquoi le développement de tous les hommes, car personne ne doit rester à l'écart du développement de l'homme tout entier, ce qui veut dire que le **développement ne peut pas se limiter aux seules questions matérielles.** Si la croissance est nécessaire pour permettre à l'homme d'être plus homme, elle ne doit pas l'enfermer dans une prison si elle devient le bien suprême qui empêche de regarder au-delà. **La recherche exclusive de l'avoir fait obstacle à la croissance de l'être et s'oppose à la véritable grandeur. Dans la mondialisation qui se dessine il y a la nécessité de la justice dans les échanges.** 'Le consentement des parties, si elles sont en situation trop inégales, ne suffit pas à garantir la justice du contrat, et la règle du libre consentement demeure subordonnée aux exigences du droit naturel' (Populorum Progression § 29). Il faut donc **l'équité dans les relations internationales.** Jean-Paul II souligne que les pays qui se sont exclus des échanges généraux de l'activité économique sur le plan international ont connu la stagnation et la régression. 'Il semble donc que le problème essentiel soit d'obtenir un accès équitable au marché international, fondé non sur le principe unilatéral de l'exploitation des ressources naturelles, mais sur la valorisation des ressources humaines' (Centesimus annus § 33)

L'économie de marché et ses limites

Jean Paul II souligne invite à réfléchir à ces questions nouvelles : 'En règle générale, celui qui produit un objet, le fait non seulement pour son usage personnel mais aussi pour que d'autres puissent s'en servir, après avoir payé le juste prix, convenu d'un commun accord dans une libre négociation. Or, la capacité de connaître en temps utile les besoins des autres hommes et l'ensemble des facteurs de production les plus aptes à les satisfaire, c'est précisément une autre source importante de richesse dans la société moderne (...), organiser un tel effort de production, planifier sa durée, veiller à ce qu'il corresponde aux besoins à satisfaire, en prenant les risques nécessaires, tout cela constitue une source de richesse dans la société actuelle. Ainsi, devient toujours plus évident et déterminant le rôle du travail humain, maîtrisé et créatif, et comme part essentielle de ce travail, **'celui de la capacité d'initiative et d'entreprise'** (Centesimus annus § 32). Jean Paul II insiste sur le fait que la principale ressource de l'homme, c'est l'homme lui-même. Si l'entreprise permet de trouver le marché, il y a des avantages et des limites. Si 'les mécanismes du marché présentent des avantages solides : entre autres, ils aident à mieux utiliser les ressources ; ils favorisent les échanges de produits ; et, surtout, il placent au centre la volonté des préférences de la personne qui, dans un contrat, rencontrent celles d'une autre personne (Centesimus annus § 40). Mais le marché ne fonctionne que 'pour les besoins solvables, parce que l'on dispose d'un pouvoir d'achat' (Centesimus annus § 34) d'où la question de la **solidarité** qui fait qu'un certain dû à l'homme parce qu'il est homme, en raison de son éminente dignité' (§ 34). Le pape souligne également qu'il y a 'des besoins collectifs et qualitatifs qui ne peuvent être satisfaits par ces mécanismes ; il y a des nécessités humaines importantes qui échappent à sa logique ; **il y a des biens qui, en raison de leur nature, ne peuvent, ni ne doivent, être vendus ou achetés'** (Centesimus annus § 40)

Après l'échec du communisme, **Jean Paul II s'interroge sur le capitalisme.** C'est un système économique qui reconnaît le rôle fondamental et positif de l'entreprise, du marché, de la propriété privée et de la responsabilité qu'elle implique dans les moyens de production, de la libre créativité humaine dans le secteur économique : cela est positif. Mais si par capitalisme, on entend un système **où la liberté dans le domaine économique n'est pas encadrée par un contexte juridique ferme qui la met au service de la liberté humaine intégrale et la considère comme une dimension particulière de cette dernière dont l'axe est d'ordre éthique et religieux, alors la réponse est nettement négative.** Il y a donc un bon et un mauvais capitalisme. Il faut que l'état de droit, un contexte juridique ferme régulent l'économie. Il faut une éthique qui soutienne l'économie de marché. **Le marché n'a pas en lui-même la capacité de faire surgir les critères qui permettent de distinguer le bien du mal.** Il faut une instance morale qui permette d'introduire l'éthique nécessaire à son fonctionnement. Il n'est pas mauvais de vouloir vivre mieux, mais ce qui est mauvais, **c'est le style de vie qui prétend être meilleur quand on est orienté vers 'l'avoir' et non vers 'l'être' et**

quand on veut avoir plus afin de consommer l'existence avec une jouissance qui est à elle-même sa fin.

La problématique des droits fondamentaux

C'est Jean XXIII qui dans 'Pacem in terris' souligne la question des droits et des devoirs de l'homme. 'Le fondement de toute société bien ordonnée et féconde, c'est le principe que tout être humain est une personne, c'est-à-dire une nature douée d'intelligence et de volonté libre. Par là même, il est sujet de droits et de devoirs, découlant les uns des autres, ensemble et immédiatement de sa nature : aussi sont-ils **universels, inaliénables**' (Pacem in terris § 9)

Les principaux droits sont les droits à la vie, les droits économiques, les droits sociaux, les droits civiques, les droits de communication et de participation. Ces droits sont liés à autant de devoirs. Jean Paul II soulignera les droits des travailleurs, depuis le droit à l'association, création des syndicats, jusqu'au droit à un juste salaire, au droit du repos dominical, au droit à la liberté religieuse, au droit de propriété. Il insistera sur d'autres droits fondamentaux, notamment le droit à la vie. Il souligne le fait que 'l'Eglise **apprécie le système démocratique**, comme système qui assure la participation des citoyens aux choix politiques et garantit aux gouvernés la possibilité de choisir et de contrôler leurs gouvernants, de les remplacer de manière pacifique lorsque cela s'avère opportun (Centesimus annus § 46). Cependant une démocratie sans valeur peut se transformer facilement en un totalitarisme déclaré et sournois comme le montre l'histoire. Il y a des droits fondamentaux de la personne humaine qu'aucun système ne doit pouvoir remettre en cause car ils sont antérieurs à leur reconnaissance par l'Etat et par la société politique.

L'apport spécifique de Benoît XVI

Ce pape renouvelle dans bien des domaines la Doctrine sociale de l'Eglise en permettant un approfondissement et une meilleure adéquation à la société mondialisée.

Le débat entre charité et justice

'Toute société élabore un système propre de justice. **La charité dépasse la justice, parce qu'aimer c'est donner, offrir du mien à l'autre** ; mais elle n'existe jamais sans la justice qui amène à donner à l'autre ce qui est sien, c'est-à-dire ce qui lui revient en raison de son être et de son agir. Je ne peux pas donner à l'autre du mien, sans lui avoir donné tout d'abord ce qui lui revient selon la justice. Qui aime les autres avec charité est d'abord juste envers eux (...). D'une part la charité exige la justice, la reconnaissance et le respect des droits légitimes des individus et des peuples. **Elle s'efforce de construire la cité de l'homme selon le droit et la justice**. D'autre part, **la charité dépasse la justice et la complète dans la logique du don et du pardon**. La cité de l'homme n'est pas uniquement constituée par des rapports de droits et de devoirs, mais plus encore, et d'abord, par les relations de gratuité, de miséricorde et de communion' (Caritas in veritate § 6)

Les relations économiques doivent reposer sur la justice, mais la justice ne suffit pas. Même dans la société la plus juste la charité et l'amour sont toujours nécessaires.

Une éthique économique

'La Doctrine sociale de l'Eglise n'a jamais cessé de mettre en évidence l'importance de la **justice distributive et de la justice sociale** pour l'économie de marché elle-même(..). En effet, abandonné au seul principe de l'équivalence de valeur de biens échangés, le marché n'arrive pas à produire la cohésion sociale dont il a pourtant besoin pour bien fonctionner. **Sans formes internes de solidarité et de confiance réciproque, le marché ne peut pleinement remplir sa fonction économique**. Aujourd'hui, c'est cette confiance qui fait défaut et la perte de confiance est une perte grave' (Caritas in Veritate § 35). Ce qui est en cause dans la crise actuelle c'est l'homme, sa conscience morale et sa responsabilité personnelle et sociale (§ 36)

Benoît XVI ajoute : 'Le profit est utile si en tant que moyen, il est tourné vers un but qui lui donne un sens relatif aussi bien à la façon de le créer que de l'utiliser. **La visée exclusive du profit, s'il est produit de façon mauvaise, ou s'il n'a pas le bien commun pour but ultime, risque de détruire la richesse et d'engendrer la pauvreté**' (§ 21). Le profit est justifié, mais pas dans n'importe quelle condition, et tous les moyens ne sont pas bons pour avoir du profit. **Le profit doit être soumis à des éléments liés à l'éthique et au bien commun**.

Benoît XVI développe aussi la question de l'entrepreneur : 'En raison de la croissance de leur

dimension, et au besoin de capitaux toujours plus importants, les entreprises ont de moins en moins à leur tête un entrepreneur stable qui soit responsable à long terme de la vie et des résultats de l'entreprise et pas seulement à court terme' (§ 40) Le pape **dénonce les fonds anonymes qui n'ont pour but que la recherche du seul 'profit' à court terme, sans rechercher aussi la continuité de l'entreprise à long terme.** Il est important de s'inscrire dans la durée, y compris pour la vie de l'entreprise.

Le pape fait preuve d'originalité en affirmant : 'On ne doit pas penser exclusivement à l'entrepreneur privé de type capitaliste. En réalité, l'entrepreneuriat doit être compris de manière diversifiée (...) avant d'avoir une signification professionnelle, l'entrepreneuriat a une signification humaine. Il est inscrit dans tout travail, vu comme 'actus personae', c'est pourquoi **il est bon qu'à tout travailleur soit offert la possibilité d'apporter sa contribution propre de sorte que lui-même sache travailler à son compte. Tout travailleur est un créateur**' (§ 41). L'entreprise, y compris avec des salariés, doit être organisée de façon à ce que chaque salarié soit respecté dans sa dignité, dans sa capacité d'initiative, qu'il soit correctement informé de façon à ce **qu'il puisse se comporter en quelque sorte comme un entrepreneur et non pas comme un simple exécutant.** C'est ainsi que doit évoluer l'entreprise. L'Éthique que propose la doctrine sociale n'est pas incompatible avec la réussite économique, elle en est même la condition à long terme.

Le rôle de la société civile

L'État et la société civile ont besoin de lois justes ; la société civile est marquée par l'esprit du don. Pour Benoît XVI il y a trois distinctions à faire : l'État, le marché, la société civile. Celle-ci représente les corps intermédiaires : les familles, les associations, les syndicats, les organismes caritatifs, les clubs-services, les regroupement volontaires, sportifs, culturels, éducatifs, les paroisses, les mouvements religieux, etc...**On ne doit pas laisser au marché et à l'État une sorte de monopole. Les formes économiques solidaires trouvent leur terrain le meilleur dans la société civile.** Les trois domaines doivent rester à leur place et ne pas empiéter les uns sur les autres. Si la société civile par le fait religieux veut diriger toute la société politique et économique, cela donne la **théocratie**, comme on le voit en Iran ou avec les Talibans. Si le domaine politique domine l'économique et la société civile, on va au **totalitarisme** (nazisme, stalinisme). Jean Paul II avait 'identifié la société civile comme le cadre le plus approprié pour une économie de la gratuité et de la fraternité, mais il ne voulait pas l'exclure des deux autres domaines' (Caritas in veritate § 38). Le don et la gratuité ne doivent pas se limiter à la société civile ; il faut donc **imaginer des zones de don et de gratuité dans le domaine économique et dans le domaine politique.** La politique n'est pas d'abord un pouvoir mais un service, le service du bien commun. La politique est d'abord le domaine du don de soi avant la recherche d'un pouvoir ou de l'intérêt d'un groupe ou d'un clan. L'interrogation que pose Benoît XVI dans le domaine économique c'est comment créer dans le marché des zones de gratuité. On peut penser aux coopératives et aux mutuelles. Dans les entreprises classiques, recherchant le profit, donc de type capitaliste, chacun peut exercer son **aptitude au don et à la gratuité dans ses relations de travail, dans ses relations sociales**, dans un pouvoir hiérarchique, dans un souci qui va au-delà de ce que, par exemple, exigent les contrats signés. C'est le thème que souligne Benoît XVI de la responsabilité sociale des entreprises.

Conclusion : Le développement intégral

Benoît XVI prend acte de la mondialisation qui n'est à priori, ni bonne, ni mauvaise. Mais il **faut en corriger les dysfonctionnements.** (Caritas in veritate § 52) ; pour les pays du Tiers-Monde, les produits signifient assurer leur survie à **court et à long terme.** Un certain nombre de régions du globe, autrefois marquées par la pauvreté ont connu des changements notables en termes de croissance économique (Caritas in veritate § 32). Mais d'**autres sont encore plongés dans la misère.** Il y a donc beaucoup à faire si l'on veut que le développement soit le développement de tous les hommes et de tous les peuples. Le pape souligne le problème des migrants qui lancent des défis aux communautés nationales et à la communauté internationale. '**Ces travailleurs ne doivent pas être considérés comme une marchandise ou simplement comme une force de travail (...) tout migrant est une personne humaine qui, en tant que telle, possède des droits fondamentaux, inaliénables, qui doivent être respectés par tous et en toutes circonstances**' (Caritas in veritate §

60). Si la mondialisation peut contribuer au développement elle peut aussi entraîner l'affaiblissement des réseaux de protection sociale. (Caritas in veritate § 25). **Se pose le problème de la finance et de la moralisation de la finance.** Le fait d'investir, comme le fait de consommer est un choix moral. Il s'agit d'utiliser tous ces instruments, et **notamment la finance, de manière éthique.** La mondialisation crée un risque 'd'éclectisme culturel, assumé souvent de façon critique : les cultures sont simplement mises côte à côte, et, considérées comme substantiellement équivalentes et interchangeables entre elles' ce qui favorise le relativisme et **il y a aussi un danger 'constitué par ce nivellement culturel et par l'uniformisation des comportements et des styles de vie '** (Caritas in veritate § 26). Il faudrait une **véritable gouvernance mondiale**, mais cette autorité mondiale est soumise à beaucoup de conditions dont sa conformité au principe de subsidiarité et le fait qu'elle soit ordonnée à la réalisation du bien commun. D'autres problèmes apparaissent. Il y a la question de l'environnement. **'Le thème du développement est aussi fortement lié au devoir qu'engendre le rapport de l'homme avec l'environnement naturel'** (Caritas in veritate § 48). 'Celui-ci a été donné à tous par Dieu et son usage représente pour nous une responsabilité à l'égard des pauvres, des générations à venir, et de l'humanité toute entière. **L'homme a le droit d'user de la nature 'pour satisfaire ses besoins légitimes, dans le respect des équilibres propres à la réalité créée.** La nature est à notre disposition comme 'un don du Créateur qui en a indiqué les lois intrinsèques afin que l'homme en tire les orientations nécessaires pour la garder et la cultiver.' (Caritas in veritate § 48). **Les hommes doivent 'préserver non seulement la terre, l'eau et l'air, comme dons de la création, appartenant à tous, elle doit aussi surtout préserver l'homme de sa propre destruction.** Une sorte d'écologie de l'homme, comprise de manière juste et nécessaire.' (Caritas in veritate § 51) Le développement intégral va plus loin. Il y a une dimension économique pour sortir les peuples de la faim, de la misère, des maladies et de l'analphabétisme mais la question sociale est devenue aussi une question anthropologique car elle implique la manière de concevoir et de **manipuler la vie, remise toujours plus entre les mains de l'homme par les biotechnologies'** (Caritas in veritate § 75). La question sociale c'est tout ce qui concerne l'homme, son environnement, son éducation, sa culture, et encore, ce qui concerne la vie. Parler du respect de la vie, de l'IVG, de l'euthanasie, de la bioéthique, de la recherche sur les embryons, de la fécondation in vitro, de la planification eugénique, du clonage, c'est encore examiner des questions dans le cadre de la Doctrine sociale de l'Eglise. **La question sociale est aussi éthique ; elle est devenue radicalement anthropologique et concerne l'homme dans toutes ses dimensions.** On y intègre donc non seulement l'économie, la démographie, l'écologie, la culture, l'éducation, le respect de la vie, mais aussi une dimension transcendante. 'Le développement authentique de l'homme concerne unitairement la totalité de la personne dans chacune de ses dimensions (...) **un tel développement demande, en outre, une dimension transcendante de la personne.**' (Caritas in veritate § 11) 'Il n'y a pas de développement plénier et de bien commun universel sans bien spirituel et moral des personnes' (Caritas in veritate § 76). Le développement intégral ne peut se faire que dans la charité et dans la vérité, ce qui veut dire que **la charité et la vérité sont au cœur des questions sociales et des questions économiques,** et, en même temps que la question sociale concerne l'homme dans la totalité de ses dimensions. Si nous voulons véritablement être des hommes libres nous avons besoin de vérité et nous avons besoin d'amour. Nous avons donc besoin d'amour dans la vérité. Celui qui pourra nous guider sur le chemin est le Christ lui-même qui s'est fait le 'témoin dans sa vie terrestre et surtout par sa mort et sa résurrection de l'amour dans la vérité'. **C'est le Christ lui-même qui est la 'force dynamique essentielle du vrai développement de chaque personne et de l'humanité toute entière'** (Caritas in veritate § 1)

(cf. Jean-Yves Naudet – *La doctrine sociale de l'Eglise -Une éthique économique pour notre temps – Presses Universitaires d'Aix- Marseille 2011*)

La première structure pour une écologie humaine est la famille, au sein de laquelle l'homme reçoit des premières notions déterminantes concernant la vérité et le bien, dans laquelle il apprend ce que signifie aimer et être aimé, et par conséquent, ce que veut dire concrètement être une personne. **Contre la culture de la mort, la famille constitue le lieu de la culture de la vie.** Dans la situation de crise que nous vivons, on n'attend pas de l'Eglise comment faire remonter les cours de la Bourse ou comment sauver les banques, mais on lui demande de rappeler que la vie économique repose sur

des exigences éthiques. **La vie de l'homme ne se limite pas à l'économie. Il ne sert à rien de gagner le monde entier si l'homme vient à perdre son âme. Ces vérités sont actuelles et elles sont la nouveauté de l'Évangile.**

Pape François - Laudato si

Le pape François nous rappelle que **'notre maison commune est aussi comme une sœur, avec laquelle nous partageons l'existence, et comme une mère belle, qui nous accueille à bras ouverts'** (§ 1). Cette sœur crie en raison des dégâts que nous lui causons par l'utilisation irresponsable et par l'abus des biens que Dieu a déposés en elle... Nous n'en sommes pas les propriétaires. Mais dès le n° 10 le pape indique que **la préoccupation pour la nature, la justice envers les pauvres, l'engagement pour la société et la paix intérieure sont liés. Saint François** était un 'mystique et un pèlerin qui vivait avec simplicité et dans une merveilleuse harmonie avec Dieu, avec les autres, avec la nature et avec lui-même. **En lui, on voit jusqu'à quel point sont inséparables la préoccupation pour la nature, la justice envers les pauvres, l'engagement pour la société et la paix intérieure'** (§ 10). Aussi le pape lance un appel urgent : il s'agit d'unir toute la famille humaine dans la recherche d'un développement durable et intégral (§ 13). Il faut dit-il une **'nouvelle solidarité universelle'** (§ 14). Les thèmes abordés par l'encyclique sont les suivants : intime relation entre les pauvres et la fragilité de la planète – la conviction que tout est lié dans le monde – la critique du nouveau paradigme et des formes de pouvoirs issues de la technologie – l'invitation à chercher d'autres façons de comprendre l'économie et le progrès – la valeur propre de chaque créature – le sens humain de l'écologie – la nécessité de débats sincères et honnêtes – la grave responsabilité de la politique internationale et locale – la culture du déchet et la proposition d'un nouveau style de vie. § 16)

Dans le premier chapitre, le pape François fait un constat **'il suffit de regarder la réalité avec sincérité pour constater qu'il y a une grande détérioration de notre maison commune...** Cependant, des symptômes d'un point de rupture semblent s'observer, à cause de la rapidité des changements et de la dégradation, qui se manifestent tant dans les catastrophes naturelles régionales que dans des crises sociales ou même financières, étant donné que **les problèmes du monde ne peuvent pas être analysés ni s'expliquer de façon isolée'** (§ 61). Le pape souligne les problèmes liés à la pollution et au changement climatique (§ 20 à 26). 'Des centaines de millions de tonnes de déchets sont produites chaque année, dont beaucoup ne sont pas biodégradables : des déchets domestiques et commerciaux, électroniques et industriels, des déchets hautement toxiques et radioactifs. **La terre, notre maison commune**, semble se transformer toujours davantage en un **immense dépotoir'** (§ 21). Ces problèmes sont liés à la culture du jetable dans lequel nous vivons et qui touche les exclus de la société tout en réduisant les choses à des ordures. **Il nous faut apprendre à limiter l'utilisation de ressources non renouvelables.** (§ 22)

En ce qui concerne le changement climatique on constate un inquiétant **réchauffement** du système climatique. Or **celui-ci est du principalement à l'activité humaine** : utilisation intensive des énergies fossiles. La plupart des pauvres vivent dans des zones particulièrement touchées par la dégradation de l'environnement. **L'humanité est appelée à changer son mode de vie, et de production et de consommation** – donc trouver des politiques différentes et efficaces pour résoudre ces problèmes. (§ 23-26)

Le pape souligne le **problème de l'eau** indispensable à la vie humaine. 'Le manque d'eau courante s'enregistre spécialement en Afrique, où de grands secteurs de la population n'ont pas accès à une eau potable sûre, ou bien souffrent de sécheresses qui rendent difficiles la production d'aliments' § 28) – **Les maladies liées à l'eau sont fréquentes chez les pauvres...** La diarrhée et le choléra, qui sont liés aux services hygiéniques et à l'approvisionnement en eau impropre à la consommation, sont un facteur significatif de souffrance et de mortalité infantile.' (§ 29). **L'accès à l'eau potable est un droit humain fondamental et universel'** (§ 30)

Nous **perdons aussi la biodiversité par l'extinction des espèces végétales et animales** causées par l'homme qui modifie l'écosystème. Cette perte entraîne non seulement, pour nous,

l'élimination des ressources, mais aussi la disparition des espèces qui ont une valeur en elles-mêmes. (§ 32-33). Toutes les créatures sont connectées et toutes dépendent les unes des autres (§ 42)

Il existe aussi la **détérioration de la qualité de la vie humaine et la dégradation sociale** (§ 43-47). 'Les habitants de cette planète ne sont pas faits pour vivre en étant toujours plus envahis par le ciment, l'asphalte, le verre et les métaux, privés du contact de la nature' (§44). 'Une ville belle et pleine d'espaces verts bien protégés se trouve ordinairement dans certaines zones 'sûres', mais beaucoup moins dans des zones peu visibles, ou vivent les marginalisés de la société' (§ 45). On remarque l'**émergence de la violence et l'émergence de nouvelles formes d'agressivité sociale** – narcotrafics, drogue. Il existe une rupture 'silencieuse des liens d'intégration et de communion sociale' (§ 46). Le monde digital ne favorise pas le développement d'une 'capacité de vivre avec sagesse, de penser en profondeur, d'aimer avec générosité' (§ 47). 'Il naît un nouveau type d'émotions artificielles, qui ont plus à voir avec des dispositifs et des écrans qu'avec les personnes et la nature' '**Les moyens actuels nous empêchent parfois d'entrer en contact direct avec la détresse, l'inquiétude, la joie de l'autre et avec la complexité de son expérience personnelle**' (§ 47)

Enfin le pape souligne dans ce premier chapitre l'**inégalité planétaire** : 'La détérioration de l'environnement et celle de la société affectent d'une manière spéciale les plus faibles de la planète', les plus pauvres et les exclus qui composent la majorité de la population de la planète et qui sont souvent traités dans les discussions internationales comme une question marginale ou comme un **dommage collatéral** ; (§ 48-49). Une 'vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, **pour écouter tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres**' (§ 49). Enfin le pape souligne le manque de réaction face à nos problèmes environnementaux (§ 53-59). 'Au cours des deux cents dernières années nous n'avons pas trouvé les réponses adéquates à cette crise : **ce qui prouve que la politique internationale est soumise à la technologie et aux finances mondiales**' (§ 53-54). Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une 'écologie superficielle ou apparente qui consolide un certain assoupissement et une joyeuse irresponsabilité' (§59). Nous devons donc faire face à notre crise et prendre des **décisions audacieuses**.

Au chapitre II, le pape François évoque la **vision franciscaine de la création**

Il montre tout d'abord l'importance du dialogue entre la science et la religion. 'Si nous cherchons vraiment à construire une écologie qui nous permette de restaurer tout ce que nous avons détruit, alors aucune branche des sciences et aucune forme de sagesse ne peut être laissée de côté, la sagesse religieuse non plus, avec son langage propre. De plus l'église catholique est ouverte au dialogue avec la pensée philosophique et cela lui permet de produire diverses synthèses entre foi et raison' (§ 63)

Le pape rappelle le message biblique '**Contempler la création peut nous conduire à la louange, à l'action de grâce, à une foi plus profonde dans l'amour salvateur de Dieu pour nous et à un plus grand désir de justice**' (§ 72-74)

La création, en tant qu'ordre de l'amour de Dieu (§ 76-77) a davantage besoin d'être développée, ce qui exige le travail continu de l'Esprit Saint et la coopération des hommes, ainsi que notre créativité et notre ingéniosité souvent évidente dans les sciences (§ 78-81). En tant que personnes et êtres en relation, **nous sommes co-créateurs, nous sommes appelés à traiter les autres êtres vivants comme des êtres à rencontrer, et non comme des objets à dominer ou à contrôler**.

Chaque créature a un but donné par Dieu, elle révèle de la bonté et de la générosité de Dieu, elle est interdépendante et, en quelque sorte, elle **révèle Dieu sans pouvoir saisir la plénitude de Dieu** (§ 84-88). Cette approche est magnifiquement exprimée dans le **Cantique des Créatures de Saint François** (§ 87), **source d'inspiration de l'encyclique**. Prendre soin de l'environnement naturel est très bon dans la mesure où nous ne négligeons pas nos frères et sœurs qui souffrent. Ces deux questions sont liées : 'Quand le cœur est authentiquement ouvert à une communion universelle, rien ni personne n'est exclus de cette fraternité. Par conséquent, il est vrai aussi que l'indifférence ou la cruauté envers les autres créatures de ce monde finissent toujours par s'étendre, d'une manière ou

d'une autre, au traitement que nous réservons aux autres êtres humains'. (§ 92). **L'environnement est un 'bien collectif' et sous la responsabilité de tous'**. (§ 95). Comme chrétiens, nous exerçons la responsabilité en suivant l'exemple de Jésus, qui a invité les hommes à contempler **la bonté et la beauté du monde, à vivre en harmonie avec la nature**, et à travailler de ses mains en sanctifiant le travail humain. (§ 96-98)

Chapitre III – La racine humaine de la crise écologique

Le pape appelle au dialogue pour créer un cadre éthique de principe et de comportement et suggère plusieurs pistes de réflexion et de décision.

1 – Les développements technologiques ont amélioré la vie humaine par la médecine, l'ingénierie et la communication. Mais il y a eu aussi des effets désastreux : bombes nucléaires, déploiement de la technologie par les régimes totalitaires et l'arsenal meurtrier d'armes disponibles pour la guerre moderne. **Le développement technologique doit être accompagné d'un développement de la responsabilité humaine, des valeurs et de la conscience**. D'où une éthique solide capable de fixer les limites et enseigner une abnégation lucide. (§ 102-105)

2 – **Les produits technologiques ne sont pas neutres**, mais créent un cadre qui conditionne le mode de vie et façonne les possibilités sociales dictées par certains groupes de pouvoir qui dominent la vie économique et politique. Cette approche fait la promotion de la notion de croissance infinie ou illimitée. Ceci suppose le mensonge d'une disponibilité des biens de la terre (§ 106). **Les problèmes de la faim et de la pauvreté ne peuvent être résolus simplement par la croissance du marché**. Nous devons prendre conscience que notre course pour accumuler constamment des nouveautés peut conduire à une vie superficielle. (§ 106-114)

3 – **Nous ne sommes pas appelés à avoir une maîtrise sur le monde, mais à une gestion responsable**. Lorsque nous ne parvenons pas à reconnaître, dans la réalité même, la valeur d'un pauvre, d'un embryon humain, d'une personne handicapée, il est difficile d'entendre le cri de la nature elle-même. 'Il n'y aura pas de nouvelle relation avec la nature sans être un être humain nouveau. **Il n'y a pas d'écologie sans anthropologie adéquate'**. (§ 118)

Donner la priorité absolue à ce qui sert les intérêts immédiats peut conduire à une dégradation de l'environnement et à la promotion de la culture du **'utilise et jette'** (= traite des êtres humains, criminalité organisée, trafic de drogue, commerce de diamants ensanglantés, achat d'organes, élimination d'enfants, utilisation de la fourrure des espèces menacées). **C'est la culture elle-même qui doit être remise en cause**. (§ 122-123-

Nécessité de préserver le travail. **Le pape suggère d'appréhender le travail dans sa relation aux autres : c'est ce qui donne sens à nos activités humaines**. Il encourage le travail comme un moyen d'exprimer notre dignité humaine. Comme tel, il doit être un cadre de croissance personnelle, riche, où entrent en jeu de nombreux aspects de la vie : **créativité, projection vers l'avenir, développement de nos capacités, mise en pratique des valeurs, communication avec les autres afin de rendre gloire à Dieu**. Aux pauvres, il s'agit de **leur assurer une vie digne par le travail**. La création d'emplois est un service essentiel pour le bien commun. 'Il est impérieux de promouvoir une économie qui favorise la diversité productive et la créativité entrepreneuriale' et 'les autorités ont le droit et la responsabilité de prendre des mesures de soutien clair et ferme aux petits producteurs et à la variété de la production' (§ 124-129)

Les **technologies biologiques** : les expérimentations de l'homme sur les plantes et sur les animaux sont permises **si elles sont nécessaires à la vie humaine**. Il faut organiser une discussion scientifique et sociale, large et responsable pour prendre en compte toutes les informations disponibles et notamment celles qui sont directement et indirectement liées. La technologie séparée de l'éthique pourra difficilement limiter son propre pouvoir. (§ 130-136)

Chapitre IV : Une écologie intégrale

C'est une écologie qui a 'clairement des dimensions humaines et sociales' (§ 137). Le pape détaille les différents types d'écologie : **environnementale, économique et sociale, culturelle et**

l'écologie de la vie quotidienne. Deux principes importants en découlent : **le bien commun et la justice entre les générations.**

Il y a interdépendance entre toutes choses et sur les 'conditions de vie et de survie d'une société, pour remettre en question les modèles de développement, de production et de consommation' (§ 138). **Il faut une approche intégrale de cette crise complexe.** 'Il n'y a pas deux crises séparées, l'une environnementale et l'autre sociale, mais une seule et complexe crise socio-environnementale. **Les possibilités de solution requièrent une approche intégrale pour combattre la pauvreté, pour rendre la dignité aux exclus et simultanément pour préserver la nature'** (§ 139)

Il faut faire appel à une vision plus large de la réalité, à un **humanisme** capable de rassembler les différents domaines de la connaissance – **y compris l'économie** – au service d'une **vision plus intégrale et plus intégrant**' (§ 141)

Le pape souligne que le '**patrimoine historique artistique et culturel est également menacé**' (§ 143). Cette menace exige une plus grande attention aux cultures locales. Il y a besoin d'une attention particulière aux communautés autochtones et à leurs traditions culturelles notamment lorsque de grands projets touchant leurs terres sont proposés'. (§ 146)

L'écologie de la vie quotidienne – Ici le pape traite de la question de la qualité de vie qui touche tout le monde. Il mentionne les problèmes causés par le manque de logements, par la criminalité et par la surpopulation dans les mégapoles. (§ 148-149, 152). Il mentionne également une série de transformations de la vie urbaine qui pourraient faire partie de la nouvelle vision de notre maison commune. (§ 147-153). Cependant **il ne faut pas négliger les populations rurales 'où les services essentiels n'arrivent pas et où se trouvent des travailleurs réduits à des situations d'esclavage, sans droit ni perspectives d'une vie plus digne'** (§ 154)

Le pape insiste sur le **bien commun comme principe central et unificateur de l'éthique sociale** fondée sur le **respect de la personne humaine comme telle.** (§ 156-157). Il appelle la société dans son ensemble et les Etats en particulier à défendre et à promouvoir le bien commun, qui exprime de manière particulière, la solidarité et l'option préférentielle pour les plus pauvres de nos frères et sœurs' (§ 157-158). **La solidarité intergénérationnelle est la notion de bien commun étendue aux générations futures. 'Nous ne parlons pas d'une attitude optionnelle, mais d'une question fondamentale de justice, puisque la terre que nous recevons appartient aussi à ceux qui viendront'** (§ 159) 'Le rythme de consommation, de gaspillage et de détérioration de l'environnement a dépassé les possibilités de la planète, à tel point que le **style de vie actuel, parce qu'il est insoutenable,** peut seulement conduire à des **catastrophes'** (§ 161)

Chapitre V – Lignes d'orientation et d'action pour le dialogue

Après avoir présenté un aperçu de la réalité de la planète, le pape François expose les grandes lignes à suivre 'pour nous aider à sortir de la spirale d'autodestruction dans laquelle nous nous enfonçons' (§ 163)

– **L'environnement dans la politique internationale**

Concevoir notre planète comme une patrie et l'humanité comme un peuple habitant dans une maison commune. Il manque encore cette **conscience globale** (§ 165 -170). Le pape appelle à **des accords internationaux qui soient respectés.** Les normes réglementaires mondiales sont nécessaires. Il s'agit des 'biens communs globaux' (§ 173-174)

- **Le dialogue en vue de nouvelles politiques nationales et locales.** Il faut identifier les gagnants et les perdants aux niveaux national et local. (§ 178). **Il ne faut pas regarder une croissance à court terme : 'Le drame de « l'immédiateté » politique, soutenue par des populations consuméristes conduit à la nécessité de produire de la croissance à court terme.** Répondant à des intérêts électoraux, les gouvernements ne prennent pas facilement le risque de mécontenter la population avec des mesures qui peuvent affecter le niveau de consommation ou mettre en péril des investissements étrangers. **La myopie de la logique du pouvoir ralentit l'intégration de l'agenda environnemental aux vues larges, dans l'agenda public des gouvernements.** On oublie que le « **temps est**

supérieur à l'espace » que nous sommes toujours plus féconds quand nous nous préoccupons plus d'élaborer des processus que de nous emparer des espaces de pouvoir. **La grandeur politique se révèle quand, dans les moments difficiles, on œuvre pour les grands principes et en pensant au bien commun à long terme.** Il est très difficile pour le pouvoir politique d'assumer ce devoir dans un projet de Nation' (§ 178). Il faudrait adopter des lois qui favorisent le respect de l'environnement et les intérêts des petits producteurs qui **préservent les écosystèmes locaux.** (§ 179-181)

- **Dialogue et transparence dans le processus de prise de décision** afin d'éviter la corruption. **Les études d'impact sur l'environnement doivent être effectuées de manière interdisciplinaire, transparente et indépendante de toute pression économique** (§ 183). Le pape appelle à un dialogue entre toutes les parties intéressées et notamment la population locale afin de garantir le développement intégral. (§ 185-186). Lorsque l'on a des preuves solides qu'un projet peut causer des **dommages irréversibles**, il faut arrêter le projet. (§ 186)
- **Politique et économie doivent être en dialogue pour la plénitude humaine** : 'La politique ne doit pas se soumettre à l'économie et celle-ci ne doit pas se soumettre aux diktats ni au paradigme d'efficacité de la technocratie. Aujourd'hui, en pensant au bien commun **nous avons impérieusement besoin que la politique et l'économie, en dialogue, se mettent résolument au service de la vie, spécialement de la vie humaine.** Sauver les banques à tout prix, en en faisant payer le prix à la population, sans la ferme décision de revoir et de réformer le système dans son ensemble, réaffirme une **emprise absolue des finances qui n'a pas d'avenir** et qui pourra seulement générer de nouvelles crises après une longue, coûteuse et apparente guérison. La crise financière de 2007-2008 était une occasion pour le développement d'une nouvelle économie plus attentive aux principes éthiques et pour une nouvelle régulation de l'activité financière spéculative et de la richesse fictive. **Mais il n'y a pas eu de réaction qui aurait conduit à repenser les critères obsolètes qui continuent à régir le monde.** La production n'est pas toujours rationnelle, et souvent elle est liée à des variables économiques qui fixent pour les produits une valeur qui ne correspond pas à leur valeur réelle. Cela conduit souvent à la surproduction de certaines marchandises, avec un impact inutile sur l'environnement qui, en même temps, porte préjudice à de nombreuses économies régionales. **La bulle financière est aussi, en général une bulle productive.** En définitive, **n'est pas affrontée avec énergie la question de l'économie réelle**, qui permet par exemple que la production se diversifie et s'améliore, que les entreprises fonctionnent bien, que les petites et moyennes entreprises se développent et créent des emplois' (§ 189)
- **La protection de l'environnement ne peut être assurée uniquement sur la base de calculs financiers de coûts et de bénéfices**, et des forces du marché. (§ 189-190). Nous ne pouvons pas espérer que ceux qui sont obsédés par le profit prennent en compte, dans leurs calculs, le souci de la nature. (§ 190). **Il faut désormais accepter une certaine décroissance dans quelques parties du monde**, mettant à disposition des ressources pour une saine croissance en d'autres parties. (§ 193). Il y a l'appel à une responsabilité accrue à tous les niveaux en invoquant la **nécessité de la subsidiarité.** (§ 196). Le pape met au défi les hommes politiques à travailler à la restauration de leur propre crédibilité **en favorisant une approche claire et transparente de nos problèmes actuels** et en limitant ainsi l'espace où la criminalité organisée peut faire son œuvre. (§ 197)
- Les textes religieux classiques favorisent la réflexion sur le sens ultime des choses et sont en mesure d'ouvrir de nouveaux horizons. (§ 199). Si nous perdons de vue les **grandes motivations qui rendent possible la cohabitation, le sacrifice et la bonté, aucune solution technique ne sera en mesure de combler le vie** : les croyants doivent vivre d'une manière conforme à leur foi, et sans contradiction avec leurs actions. (§ 200). 'La majorité des habitants de la planète se déclare croyante, et cela devrait inciter les religions à entrer dans un dialogue en vue de la sauvegarde de la nature, de la défense des pauvres,

de la construction de réseaux de respect et de fraternité' (§ 201). 'La gravité de la crise écologique exige que tous nous pensions au bien commun en faisant la promotion d'un **dialogue véritable qui mènera à des résultats concrets**' (§ 201)

Chapitre VI – Education et spiritualité écologique

L'humanité a besoin de changer. Il faut un **nouveau mode vie qui encourage les individus et les groupes à rejeter le consumérisme**. Acheter n'est pas seulement un acte économique mais aussi un acte moral. (§ 206). '(Que) notre époque soit reconnue dans l'histoire comme celle de l'éveil d'une nouvelle forme d'hommage à la vie, d'une ferme résolution d'atteindre la durabilité, de l'accélération de la lutte pour la justice et la paix et de l'heureuse célébration de la vie' (§ 207)

Il faut une éducation qui appelle **chacun à concilier l'humanité et l'environnement**. L'éducation environnementale a élargi ses objectifs en incluant une **critique des 'mythes' de la modernité et en se concentrant sur l'établissement de l'harmonie en nous-mêmes, avec les autres, avec la nature et les autres êtres vivants et avec Dieu**. Il faut rechercher une éthique écologique. (§ 210)

Le pape suggère la nécessité d'une **spiritualité écologique basée sur notre foi et sur les conséquences de l'évangile qui favorise une passion pour préserver le monde**. (§ 218). Le pape fait à nouveau appel à la figure de Saint François d'Assise qui a une relation saine avec la création exigeant la conversion intégrale de la personne. (§ 218). **Il faut une conversion qui implique la connaissance et la gratuité, une prise de conscience aimante de notre communion universelle, et la certitude que chaque créature reflète quelque chose de Dieu**. Cependant les efforts individuels seuls ne seront pas capables de remédier à la situation complexe de notre monde. Nous avons besoin de réseaux communautaires efficaces. (§ 219). Nous devons apprendre à connaître les différentes traditions religieuses, y compris la tradition judéo-chrétienne. 'Le fait d'être sereinement présent à chaque réalité, aussi petite soit-elle, ouvre beaucoup plus de possibilités de compréhension et d'épanouissement personnel' (§ 222). 'La spiritualité chrétienne propose une croissance par la sobriété, et une capacité de jouir avec peu' (§ 222). Cela fait écho à la vision de Saint François.

Une vie marquée par la simplicité et la sobriété est libératrice. C'est une façon de vivre pleinement sa vie. La sobriété rend les gens capables de se débarrasser des besoins insatisfaits, de réduire l'obsession et la lassitude. Même en vivant avec peu, surtout quand on cultive d'autres plaisirs et qu'on trouve sa satisfaction dans les rencontres fraternelles, dans le service et dans le développement de ses charismes pour la musique et l'art, en contact avec la nature, dans la prière. (§ 223)

L'écologie vécue de manière authentique se traduit par un mode de vie équilibré, par une capacité d'émerveillement qui nous offre une compréhension plus profonde de la vie. 'Aucune personne ne peut mûrir dans une sobriété heureuse, sans être en paix avec elle-même. La juste compréhension de la spiritualité consiste en partie à amplifier ce que nous entendons par paix, qui est beaucoup plus que l'absence de guerre. **La paix intérieure des personnes tient, dans une large mesure, de la préservation de l'écologie et du bien commun, parce que, authentiquement vécue, elle se révèle dans un style de vie équilibré joint à une capacité d'admiration qui mène à la profondeur de la vie**. La nature est pleine de mots d'amour, mais comment pourrions-nous les écouter au milieu du bruit constant, de la distraction permanente et anxieuse, ou du culte de l'apparence ? Beaucoup de personnes font l'expérience d'un profond déséquilibre qui les pousse à faire les choses à toute vitesse pour se sentir occupées, dans une hâte constante qui, à son tour, les amène à renverser tout ce qu'il y a autour d'eux. Cela a un impact sur la manière dont on traite l'environnement. Une écologie intégrale implique de consacrer un peu de temps à retrouver **l'harmonie sereine avec la création**, à réfléchir sur notre style de vie et sur nos idéaux, à contempler le Créateur, qui vit parmi nous et dans ce qui nous entoure, dont la présence « ne doit pas être fabriquée, mais découverte et dévoilée »' (§ 225). Le pape encourage les croyants à revenir à la pratique de l'action de grâce avant et après le repas pour nous rappeler que notre vie dépend de Dieu, pour renforcer notre sentiment de gratitude pour les dons de la création, pour se rappeler de ceux qui

nous offrent ces produits par leur travail et pour réaffirmer notre solidarité avec ceux qui en ont le plus besoin. (§ 227)

La **préservation de la nature fait partie d'un mode de vie** qui comprend la capacité de **cohabitation et de communion**, s'étendant finalement à la '**fraternité universelle**' avec toutes les créatures, même le vent, le soleil et les nuages' (§ 228)

Il faut reprendre conscience que nous avons besoin les uns des autres, que nous avons une responsabilité vis-à-vis des autres et du monde, que cela vaut la peine d'être bons et honnêtes. Depuis trop longtemps déjà, **nous sommes dans la dégradation morale, en nous moquant de l'éthique, de la bonté, de la foi, de l'honnêteté**. L'heure est arrivée de réaliser que cette joyeuse superficialité nous a peu servi. **Cette destruction de tout fondement de la vie sociale finit par nous opposer les uns aux autres, chacun cherchant à préserver ses propres intérêts ; elle provoque la violence et la cruauté, et empêche le développement d'une vraie culture de protection de l'environnement'** (§ 229)

Le pape souligne que les 'sacrements sont un mode privilégié de la manière dont la nature est assumée par Dieu et devient médiation de la vie surnaturelle' rappelant à tous que '**le christianisme ne refuse pas la matière**' (§ 235). Parlant de la dimension cosmique de l'Eucharistie, il ajoute, que même quand elle est célébrée dans un lieu humble, elle est en quelque sorte célébrée 'sur l'autel du monde'. Il développe ensuite l'idée que 'le dimanche...comme le sabbat juif, est offert comme le jour de la purification des relations de l'être humain avec Dieu, avec lui-même, avec les autres et avec le monde' (§ 237)

Dans les paragraphes 238 à 240 **le pape fait référence à saint Bonaventure en parlant de l'aspect trinitaire de la création**. 'Pour les chrétiens, croire en un Dieu qui est un et communion trinitaire, incite à penser que toute la réalité contient en son sein une marque proprement trinitaire. Saint Bonaventure en est arrivé à affirmer que, avant le péché, l'être humain pouvait découvrir comment chaque créature '**atteste que Dieu est trine**'. Le reflet de la Trinité pouvait se reconnaître dans la nature 'quand ce livre n'était pas obscur pour l'homme et que le regard de l'homme n'avait pas été troublé'. Le saint franciscain nous enseigne que toute créature porte en soi une structure proprement trinitaire, si réelle qu'elle pourrait être spontanément contemplée si le regard de l'être humain n'était pas limité, obscur et fragile. **Il nous indique ainsi le défi d'essayer de lire la réalité avec une clé trinitaire**' (§ 239)

'Les Personnes divines sont des relations subsistantes, et le monde créé selon le modèle divin, est un tissu de relations. Les créatures tendent vers Dieu, et c'est le propre de tout être vivant de tendre à son tour vers autre chose, de telle manière qu'au sein de l'univers nous pouvons trouver **d'innombrables relations constantes qui s'entrelacent secrètement**. Cela nous invite non seulement à admirer les connexions multiples qui existent entre les créatures, mais encore à découvrir une clé de notre propre épanouissement. En effet, plus la personne humaine grandit, plus elle mûrit et plus elle se sanctifie à mesure qu'elle entre en relation, quand elle sort d'elle-même pour vivre en communion avec Dieu, avec les autres et avec toutes les créatures. Elle assume ainsi dans sa propre existence ce dynamisme trinitaire que Dieu a imprimé en elle depuis sa création. **Tout est lié, et cela nous invite à mûrir une spiritualité de la solidarité globale qui jaillit du mystère de la Trinité**' (§ 240)

Pour terminer le pape attire notre attention sur la vie '**au-delà du soleil**', sur la vie éternelle, où chaque créature, transformée d'une manière lumineuse, occupera sa place et aura quelque chose à apporter aux pauvres définitivement libérés. Il conclut par deux prières : une prière pour tous les croyants et une prière spécifiquement chrétienne.

Prière pour notre terre

Dieu Tout-Puissant
qui es présent dans tout l'univers
et dans la plus petite de tes créatures,
Toi qui entoures de ta tendresse tout ce qui existe,

répands sur nous la force de ton amour pour que
 nous protégions la vie et la beauté.
 Inonde-nous de paix, pour que nous vivions
 comme frères et sœurs
 sans causer de dommages à personne.
 Ô Dieu des pauvres,
 aide-nous à secourir les abandonnés
 et les oubliés de cette terre
 qui valent tant à tes yeux.
 Guéris nos vies,
 pour que nous soyons des protecteurs du monde
 et non des prédateurs,
 pour que nous semions la beauté
 et non la pollution ni la destruction.
 Touche les cœurs
 de ceux qui cherchent seulement des profits
 aux dépens de la terre et des pauvres.
 Apprends-nous à découvrir
 la valeur de chaque chose,
 à contempler, émerveillés,
 à reconnaître que nous sommes profondément unis
 à toutes les créatures
 sur notre chemin vers ta lumière infinie.
 Merci parce que tu es avec nous tous les jours.
 Soutiens-nous, nous t'en prions,
 dans notre lutte pour la justice, l'amour et la paix.

Prière chrétienne avec la création

Nous te louons, Père, avec toutes tes créatures,
 qui sont sorties de ta main puissante.
 Elles sont tiennes, et sont remplies de ta présence
 comme de ta tendresse.
 Loué sois-tu.

Fils de Dieu, Jésus,
 toutes choses ont été créées par toi.
 Tu t'es formé dans le sein maternel de Marie,
 tu a fait partie de cette terre,
 et tu as regardé ce monde avec des yeux humains.
 Aujourd'hui tu es vivant en chaque créature
 avec ta gloire de ressuscité.
 Loué sois-tu.

Esprit Saint, qui par ta lumière
 oriente ce monde vers l'amour du Père
 et accompagne le gémissement de la création,
 tu vis aussi dans nos cœurs
 pour nous inciter au bien.
 Loué sois-tu

O Dieu, Un et Trine,

communauté sublime d'amour infini,
apprends-nous à te contempler
dans la beauté de l'univers,
où tout nous parle de toi.

Eveille notre louange et notre gratitude
pour chaque être que tu as créé.

Donne-nous la grâce
de nous sentir intimement unis à tout ce qui existe.

Dieu d'amour, montre-nous
notre place dans ce monde
comme instruments de ton affection
pour tous les êtres de cette terre,
parce qu'aucun n'est oublié de toi.

Illumine les détenteurs du pouvoir et de l'argent
pour qu'ils se gardent du péché de l'indifférence,
aiment le bien commun, promeuvent les faibles,
et prennent soin de ce monde que nous habitons.

Les pauvres et la terre implorent :

Seigneur, saisis-nous
par ta puissance et ta lumière
pour protéger toute vie,
pour préparer un avenir meilleur
pour que vienne

ton Règne de justice, de paix, d'amour et de beauté.

Loué sois-tu.

Amen

*Donné à Rome, près de Saint Pierre, le 24 mai 2015,
solennité de Pentecôte, en la troisième année de mon Pontificat
Franciscus*